



## **CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA**

**le mercredi 11 décembre 2019**

**10 h**

**salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest**

### **PROCÈS VERBAL 25**

---

*Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.*

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 11 décembre 2019 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

#### **HYMNE NATIONAL**

L'hymne national est interprété par Stephanie Rothwell.

#### **ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES**

**RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE**

Le maire Jim Watson remet le Prix de bâtisseur de la Ville à M<sup>me</sup> Betty Hope-Gittens en reconnaissance de son travail extraordinaire de bénévolat et de philanthropie. M<sup>me</sup> Hope-Gittens s'implique dans sa collectivité depuis 35 ans par

l'intermédiaire de sa congrégation et participe à diverses activités de collecte de fonds et de bénévolat. Adepte de la marche depuis toujours, elle a décidé cette année, à 80 ans, de mettre à profit ses activités physiques et ses pratiques spirituelles pour recueillir des fonds. Au printemps 2019, elle a parcouru à pied les 800 km du chemin menant à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne, dans le but de recueillir 130 000 \$ pour la fondation Eldercare. M<sup>me</sup> Hope-Gittens souhaitait amasser 10 000 \$ pour chacun de 13 établissements de soins de longue durée à but non lucratif d'Ottawa, établissements que la fondation Eldercare finance depuis plus de 10 ans. En fin de compte, elle a recueilli plus de 200 000 \$, et a remis une partie de ces fonds à un établissement de soins de longue durée à la Barbade, son pays natal.

En plus d'être membre du conseil d'administration de la fondation Eldercare, M<sup>me</sup> Hope-Gittens est aussi administratrice pour Ethiopiaid Canada. Elle a déjà travaillé pour Aide aux aînés, et est coprésidente des campagnes de financement du Centre de santé pour les femmes Shirley-E.-Greenberg de L'Hôpital d'Ottawa.

#### DÉPART À LA RETRAITE DE MARIAN SIMULIK, TRÉSORIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES ORGANISATIONNELS

Au nom du Conseil et de Steve Kanellakos, directeur municipal, le maire Watson remercie pour son travail M<sup>me</sup> Marian Simulik, trésorière municipale et directrice générale des Services organisationnels, et lui remet un cadeau pour souligner son départ prochain à la retraite.

#### DÉPART À LA RETRAITE DE CATHY BOWLES, CHEF DU PROTOCOLE

Au nom du Conseil, de Steve Kanellakos, directeur municipal, et de Rick O'Connor, greffier municipal, le maire Watson remercie pour son travail M<sup>me</sup> Cathy Bowles, chef du Protocole, et lui remet un cadeau pour souligner son départ prochain à la retraite.

## **APPEL NOMINAL**

Tous les membres sont présents à la réunion, à l'exception de la conseillère D. Deans (Voir la motion no 20/1 du 25 septembre 2019).

## **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du Conseil qui a eu lieu le 27 novembre 2019.

ADOPTÉE, dans sa version modifiée par la motion suivante:

### **MOTION NO 25/1**

Motion de la conseillère J. Sudds  
Appuyée par le conseiller K. Egli

**ATTENDU QU'à sa réunion extraordinaire du 15 novembre 2019, le Comité des services communautaires et de protection a examiné le Rapport de l'Étude sur les logements locatifs et du régime réglementaire (ACS2019-EPS-GEN-0015), lequel a ensuite été soumis à l'examen du Conseil le 27 novembre 2019 sous le titre de rapport no 8 du Comité des services communautaires et de protection;**

**ATTENDU QUE le 15 novembre 2019, le Comité a approuvé la motion no 2019 08/3 du CSCP, laquelle recommandait que le Conseil « demande au maire de demander au ministre des Affaires municipales et du Logement de modifier le Règlement de l'Ontario 583/06 de manière à préciser que les municipalités ont le pouvoir d'adopter, si elles le choisissent, un règlement sur les permis d'entreprise, qui soit cohérent avec celui des exploitants de transport privé, qui établirait un système de permis pour les plateformes de location de courte durée, les hôtes et les agents. »;**

**ATTENDU QU'une erreur commise lors de la préparation du rapport no 8 du Comité des services communautaires et de protection a entraîné l'examen par le Conseil d'une mauvaise version de la motion, présentée sous le titre de recommandation no 5 du Comité;**

**ATTENDU QUE le greffier municipal a indiqué qu'il serait bon que le Conseil puisse tenir un vote sur la recommandation correctement formulée approuvée par le Comité des services communautaires et de protection :**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on présente au Conseil et mette aux voix la motion suivante, qui est une version révisée de la recommandation no 5 du rapport no 8 du Comité des services communautaires et de protection :**

**Que le Conseil demande au maire de demander au ministre des Affaires municipales et du Logement de modifier le Règlement de l'Ontario 583/06 de manière à préciser que les municipalités ont le pouvoir d'adopter, si elles le choisissent, un règlement sur les permis d'entreprise, qui soit cohérent avec celui des exploitants de transport privé, qui établirait un système de permis pour les plateformes de location de courte durée, les hôtes et les agents.**

ADOPTÉE

### **DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES**

La conseillère Catherine McKenney déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 du Conseil de santé d'Ottawa :

- Programmes et normes du ministère de la Santé et des Soins de longue durée – Maladies infectieuses et transmissibles;
- Programmes supplémentaires – Programmes provinciaux – Bureau de lutte contre le sida, services de consommation supervisée.

Sa conjointe siège au conseil d'administration d'Ottawa Inner City Health, un organisme dont le financement proviendra ou pourrait provenir de ces postes budgétaires. La conseillère déclare aussi un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 du Comité des services communautaires et de protection :

- Services du logement – Besoins en ressources de fonctionnement;
- Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités;
- Programme Logements pour de bon;
- Vers un chez-soi.

Sa conjointe travaille pour Options Bytown, un organisme dont le financement proviendra ou pourrait provenir de ces postes budgétaires.

La conseillère Jenna Sudds et le conseiller Allan Hubley soulèvent une question de privilège concernant les éléments suivants des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 du Comité des services communautaires et de protection :

- Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, besoins en ressources de fonctionnement des Services du soutien technique et aux activités.

Ils envisagent tous deux de siéger au conseil d'administration de l'association de la fête du Canada à Kanata, soit l'organisme sans but lucratif enregistré qui chapeaute l'événement. Les conseillers ont choisi de déclarer ce lien par souci de transparence dans l'esprit de l'article 1 du Code de conduite des membres du Conseil.

Le conseiller Keith Egli a aussi soulevé une question de privilège, indiquant que sa conjointe siège au conseil d'administration du Centre de ressources communautaires de Nepean, Rideau et Osgoode, une organisation financée par la Ville. Bien qu'il n'ait aucun intérêt pécuniaire ou financier aux termes de la Loi sur les conflits d'intérêts municipaux, il a décidé de tout de même déclarer ce lien par souci de transparence, dans l'esprit de l'article 1 du Code de conduite et de s'acquitter de ses responsabilités selon l'article 243 de la Loi sur les municipalités en participant aux débats et au vote sur ces points. (Une copie de la note du commissaire à l'intégrité à ce sujet est conservée au greffe municipal.)

## COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes :

Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

- Redevances d'améliorations locales / Programme d'améliorations énergétiques dans les maisons ontariennes
- Annonce par le gouvernement de l'Ontario d'un projet pilote visant à permettre l'utilisation de trottinettes électriques sur les routes municipales
- La ROMA et l'OGRA débattent de perspectives d'avenir

Autres communications reçues :

- Réception d'un document signé par 1548 personnes demandant au Conseil de rejeter toute demande d'expansion des limites du secteur urbain, dans le cadre du nouveau Plan officiel.
- Réception d'un document signé par 58 personnes qui s'opposent à la proposition de modification de zonage visant le 250, rue Besserer (voir point no 30 inscrit à l'ordre du jour)

## ABSENCES

La conseillère D. Deans (Voir la motion no 20/1 du 25 septembre 2019) a prévenu qu'elle serait absent de la réunion du 11 décembre 2019.

## MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

### MOTION NO 25/2

Motion du conseiller G. Gower

Appuyée par le conseiller M. Luloff

**Que les rapports suivants soient reçus et examinés :**

- 1. Rapport de la trésorière municipale adjointe intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 »;**
- 2. Rapport du Comité de dérogation intitulé « Prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2020 – Comité de dérogation »;**
- 3. Rapport de Prévention du crime Ottawa intitulé « Prévention du crime Ottawa – Budget de fonctionnement préliminaire 2020 »;**
- 4. Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations du Service de police d'Ottawa pour 2020 »;**
- 5. Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Prévisions budgétaires de 2020 »;**

6. Rapport n° 9 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;
7. Rapport n° 6 du Comité de la vérification;
8. Rapport n° 9A du Comité des services communautaires et de protection;
9. Rapport n° 7A du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;
10. Rapport n° 10 du Comité des finances et du développement économique;
11. Rapport n° 2 du Sous-comité de la technologie de l'information;
12. Rapport n° 17 du Comité de l'urbanisme;
13. Rapport n° 3A de la Commission du transport en commun;
14. Rapport n° 7 du Comité des transports;
15. Rapport du greffier municipal intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 27 novembre 2019 »;

Que les *Règles de procédure* soient suspendues afin que soit examiné le rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé « Budget provisoire de fonctionnement pour 2020 pour le Conseil de santé d'Ottawa », puisqu'il concerne le budget 2020 que doit approuver le Conseil lors de sa réunion d'aujourd'hui;

Que les *Règles de procédure* soient suspendues afin que les rapports suivants soient reçus et examinés en raison de l'échéancier, puisque la prochaine réunion ordinaire du Conseil n'aura lieu que le 29 janvier 2020;

- a. Rapport n° 8 du Sous-comité du patrimoine bâti;
- b. Rapport conjoint n° 2 du Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;

Rapport du Conseil de santé d'Ottawa présenté lors d'une réunion à huis clos, intitulé « Nomination des médecins adjoints en santé publique – à huis clos – affaires privées concernant une personne qui peut être identifiée. Date de compte rendu : sur approbation par le Conseil ».

ADOPTÉE

## LES PRIORITÉS PROPOSÉES POUR LE MANDAT DU CONSEIL 2019-2022

RAPPORT NO 10 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. LES PRIORITÉS PROPOSÉES POUR LE MANDAT DU CONSEIL 2019-2022
---

### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

1. Qu'à sa réunion du 11 décembre 2019, le Conseil municipal :
  - a. approuve les priorités du mandat du Conseil proposées, comme il est indiqué dans le document 1, dans sa version modifiée par ce qui suit :
    - i. approuve les modifications suivantes à trois des sept priorités stratégiques établies au document 1, conformément à la recommandation du Comité consultatif sur les services en français et comme indiqué ci-dessous :
      1. Croissance économique et diversification – Stimuler la croissance économique et la diversification par le soutien des investissements et de l'expansion des entreprises, le recrutement et la rétention de talents, et la promotion d'Ottawa et de son caractère bilingue et multiculturel comme un incontournable.
      5. Excellence du service par l'innovation – Offrir des services bilingues novateurs et de qualité et les améliorer constamment pour répondre aux besoins des personnes et des collectivités diverses.



7. **Effectif épanoui – Assurer l'excellence du service bilingue en favorisant la santé, la diversité, l'adaptabilité et l'engagement de l'effectif.**
- ii. **approuve les révisions ainsi apportées aux deux mesures de la priorité « Croissance économique et diversification » (page 15 du document 1) :**
- **Soutenir les projets à fortes retombées économiques, comme le nouveau Campus Civic de l'Hôpital d'Ottawa; l'étude du couloir économique de la route 174 et d'Orléans; le partenariat pour les fermes intelligentes; la piste d'essai L5 pour les véhicules autonomes et le circuit d'essai à Kanata Nord; et le projet de Hard Rock Casino Ottawa d'agrandir l'hippodrome Rideau-Carleton.**
  - **Appuyer des projets du domaine public qui rehausseront la vie publique et les interactions sociales, comme ceux du marché By historique et du mail de la rue Sparks.**
- iii. **Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales soit ajouté dans la colonne « Comité permanent chargé de la surveillance/suivi budgétaire » du tableau des mesures de la priorité « Croissance économique et diversification ».**
- iv. **que la Ville d'Ottawa réaffirme et désigne le problème de la circulation des poids lourds dans le centre-ville en tant que priorité pour le mandat du Conseil à laquelle il faut absolument porter attention; et**
- v. **que la Ville d'Ottawa collabore étroitement avec**

**le gouvernement fédéral dans sa relance d'une nouvelle étude des passages interprovinciaux et autres études connexes se rapportant à la planification stratégique des transports entre les deux provinces.**

- b. **reçoive le sommaire des résultats du bulletin de rendement équilibré 2015-2018, figurant dans le document 2.**

ADOPTÉES telles que modifiées par les motions suivantes:

**MOTION NO 25/3**

Motion du conseiller R. Brockington

Appuyée par le conseiller A. Hubley

**ATTENDU QUE les priorités proposées pour le mandat du Conseil 2019-2022 comprennent la priorité stratégique Transports intégrés, qui vise globalement à assurer l'efficacité de la mobilité au moyen d'un réseau de transport municipal viable, accessible et connecté;**

**ATTENDU QUE la Commission du transport en commun, conformément à son mandat, est chargée de recevoir les rapports sur le rendement opérationnel du réseau de transport en commun;**

**ATTENDU QUE la production régulière de rapports sur le rendement pour la Commission du transport en commun a été suspendue pour la durée des travaux de construction de la Ligne de la Confédération de l'O-Train (ligne 1);**

**ATTENDU QUE, suivant la mise en service la Ligne de la Confédération de l'O Train, la Direction générale des transports élaborera un nouveau tableau de bord des rapports sur le rendement qui reflétera la transition d'OC Transpo vers un réseau multimodal, à partir des pratiques exemplaires actuelles du secteur des transports en commun;**

**ATTENDU QUE la création de mesures de rendement exhaustives et précises pour le réseau de transport en commun permet à la Commission du transport en commun, au Conseil municipal et au personnel de la Ville de prendre des décisions éclairées en vue d'atteindre les objectifs liés aux priorités pour le mandat du Conseil;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la mesure suivante soit ajoutée aux priorités pour le mandat du Conseil, sous le thème des Transports intégrés, que supervise la Commission du transport en commun :**

**Établir des mesures de rendement du système pour OC Transpo conformes à un réseau de transport en commun multimodal, qui regroupe entre autres le train léger, les autobus et Para Transpo.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on demande au personnel d'établir un protocole pour rendre compte de ces mesures, entre autres par la production de rapports publics semestriels pour la Commission du transport en commun.**

ADOPTÉE

**MOTION NO 25/4**

Motion du conseiller M. Fleury  
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

**ATTENDU QUE le mardi 3 décembre 2019, le Comité des finances et du développement économique (CFDE) a appuyé à l'unanimité une motion du conseiller Cloutier relative aux recommandations du Comité consultatif sur les services en français visant à inclure le caractère bilingue d'Ottawa dans trois domaines prioritaires;**

**ATTENDU QUE cette approche a été expressément adoptée de sorte que « le Comité propose au Conseil de renforcer son engagement envers la Politique de bilinguisme et la prestation de services en français aux résidents » à Ottawa;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'on demande au personnel du Bureau du greffier municipal et à la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations de travailler avec les conseillers intéressés, dans le cadre d'un projet pilote d'élaboration des objectifs opérationnels 2020 [Politique de bilinguisme, article R.1.6], en vue d'élaborer des mesures claires pour faire ce qui suit :**

- 1. Examiner et évaluer le nombre d'employés bilingues dont la fonction première consiste à servir le public, à temps complet, pour les secteurs d'activité mentionnés précédemment [Politique de bilinguisme, article R.4];**
- 2. Instaurer un examen de conformité annuel pour les contractuels de la Ville qui offrent un service direct à la population, aux associations et aux**

**groupes communautaires dont les activités sont subventionnées à plus de 30 % par la Ville d'Ottawa [Politique de bilinguisme, article R 1.18];**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil demande aux Services en français d'aider les directeurs généraux dans l'élaboration de leurs plans opérationnels 2020 pour la prestation de services en français, et de veiller à ce que ceux-ci soient mis à la disposition du CFDE et du Conseil dans le rapport annuel du Bureau du greffier municipal [Politique de bilinguisme, article R.1.6], qui sera accessible aux fins de consultation publique.**

ADOPTÉE

**MOTION NO 25/5**

Motion du conseiller S. Menard  
Appuyée par la conseillère T. Kavanagh

**ATTENDU QUE le coût annuel moyen des services de garde d'enfants à Ottawa s'établit à 11 868 \$ (Centre canadien de politiques alternatives, 2018);**

**ATTENDU QUE, selon un rapport du gouvernement de l'Ontario, on considère que les services de garde sont abordables si leur coût n'excède pas 10 % du revenu du ménage, c'est-à-dire qu'un ménage doit gagner au moins 118 680 \$ par année pour répondre à cette condition;**

**ATTENDU QUE le revenu annuel médian des ménages à Ottawa est d'environ 86 000 \$ (Statistique Canada, 2016);**

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a commencé à appliquer une optique d'équité des genres dans ses politiques;**

**ATTENDU QUE les femmes sont surreprésentées dans les services de garde, dans une proportion de 65 %-35 % (Statistique Canada, 2017);**

**ATTENDU QUE la capacité actuelle dans les services de garde agréés d'Ottawa ne permet d'accueillir qu'un enfant sur trois;**

**ATTENDU QUE les services de garde pour nourrissons et enfants d'âge préscolaire sont totalement inabordables pour la majorité des résidents;**

**ATTENDU QUE les services de garde destinés aux enfants francophones ou ayant des besoins particuliers comportent des lacunes;**

**ATTENDU QUE** les faibles salaires dans le secteur des services de garde d'enfants contribuent au problème de recrutement et de rétention de personnel compétent;

**ATTENDU QUE** des services de garde abordables permettent à un nombre accru de femmes d'intégrer le marché du travail;

**IL EST RÉSOLU QUE** la « mesure » suivante soit ajoutée à la priorité proposée de *Quartiers prospères* dans le document provisoire des priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 :

Investir dans les services de garde d'enfants de tous les quartiers municipaux en vue d'améliorer leur accessibilité, leur abordabilité, leur qualité et leur adaptabilité.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** l'« objectif » suivant soit ajouté à la priorité proposée de *Quartiers prospères* dans le document provisoire des priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022 :

« Les collectivités ont un meilleur accès à des services de garde d'enfants abordables, adaptés et de qualité à l'échelle de la ville. »

ADOPTÉE

**MOTION NO 25/6**

Motion de la conseillère J. Sudds  
Appuyée par le conseiller S. Menard

**ATTENDU QUE** les changements climatiques représentent une menace existentielle pour les résidents d'Ottawa, du Canada et du monde entier;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa a déclaré un état d'urgence climatique et met en œuvre d'importantes mesures pour combattre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement;

**ATTENDU QUE** le parc de véhicules de transport en commun d'Ottawa est l'un des plus importants émetteurs de gaz à effet de serre sur lesquels la Ville exerce un contrôle;

**ATTENDU QUE** « climat, énergie et santé publique » est l'un des cinq grands changements de la Ville, et reflète les principales propositions du nouveau Plan officiel;

**ATTENDU QUE « Les investissements dans l'infrastructure de transport sont durables et répondent aux besoins à long terme » est l'un des objectifs pour la priorité *Transports intégrés* proposée dans la version provisoire des priorités pour le mandat du Conseil 2019-2022;**

**ATTENDU QUE la Ville travaille actuellement à la mise en œuvre d'un projet pilote visant à choisir les autobus électriques répondant le mieux aux besoins en transport en commun à Ottawa;**

**IL EST RÉSOLU QU'on demande au personnel de proposer un plan qui établira la possibilité d'exclure les autobus au diesel du parc de la Ville, ainsi que des options pour accélérer cette conversion après l'évaluation du projet pilote d'autobus électrique.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la Direction générale des transports en assume la responsabilité sous la supervision de la Commission du transport en commun, et qu'en vue de soutenir les efforts pour atteindre l'objectif, les investissements dans l'infrastructure de transport soient durables et répondent aux besoins à long terme.**

ADOPTÉE

#### INSTRUCTIONS AU PERSONNEL

Comme la priorité pour le mandat du Conseil *Quartiers prospères* définit des objectifs généraux liés aux cadres stratégiques de la Ville en matière d'urbanisme et de logement, qu'il soit demandé au personnel de tenir compte des points suivants lorsqu'il examine ces derniers ou élabore les mesures de rendement pour cette priorité :

- Établir des politiques de soutien visant à accroître l'offre de logements locatifs de toutes les tailles dans la ville afin de favoriser une saine situation d'habitation;
- Établir un nombre cible de logements locatifs abordables que la Ville aura à construire ou à soutenir par du financement ou des mesures incitatives durant le présent mandat du Conseil.

Demander aussi au personnel de déterminer ces mesures en consultation avec la Société de logement communautaire d'Ottawa et l'agent de liaison en matière de logement et d'itinérance.

## CONSTITUTION EN COMITÉ PLÉNIER

### MOTION N<sup>o</sup> 25/7

Motion du conseiller G. Gower

Appuyée par le conseiller M. Luloff

**Que le Conseil décide de siéger en comité plénier conformément aux articles 52 et 53 du *Règlement de procédure*.**

ADOPTÉE

## BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2020

La motion suivante est présentée au Conseil et divisée pour faciliter le vote, les motions de modification étant examinées comme suit :

### MOTION CONCERNANT L'EXAMEN DES BUDGETS PROVISOIRES 2020

#### MOTION NO 25/8

Motion de suppléant G. Darouze

Appuyée par Maire suppléant M. Luloff

**IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal, siégeant en comité plénier, prenne acte des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2020 (recommandés par le Comité de dérogation, Prévention du crime Ottawa, la Commission de services policiers d'Ottawa, le conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, le Conseil de santé d'Ottawa et les comités permanents, la Commission du transport en commun et le Sous-comité de la technologie de l'information) et des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2020 financés par les redevances (recommandés par le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets) inscrits à l'ordre du jour et auxquels sont intégrés toutes les pages et tous les livres budgétaires modifiés, y compris les frais d'utilisation supplémentaires de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations joints à titre d'annexe A (pages 207 à 214) du budget du Comité des services communautaires et de protection.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil, siégeant en comité plénier, prenne acte de la motion suivante :**

**Que le comité plénier recommande les mesures suivantes au Conseil :**

- 1. Approuver le budget provisoire de fonctionnement 2020 du Comité de dérogation.**

ADOPTÉE

- 2. Approuver le budget provisoire de fonctionnement 2020 de Prévention du crime Ottawa.**

ADOPTÉE

- 3. Approuver le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 du Service de police d'Ottawa, comme le recommande la Commission de services policiers d'Ottawa.**

ADOPTÉE

- 4. Approuver le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, comme le recommande ce dernier.**

ADOPTÉE

- 5. Approuver le budget provisoire de fonctionnement 2020 du Conseil de santé d'Ottawa, comme le recommande ce dernier, soit les éléments suivants<sup>1</sup>:**

- A. Programmes et normes du ministère de la Santé et des Soins de longue durée – Maladies infectieuses et transmissibles.**

ADOPTÉE

- B. Programmes supplémentaires – Programmes provinciaux – Bureau de lutte contre le sida, services de consommation supervisée.**

---

<sup>1</sup> Voir la déclaration d'intérêt de la conseillère Catherine McKenney. La conseillère McKenney ne participe ni aux discussions ni au vote sur les points 6.A. et 6.B.



ADOPTÉE

**C. Reste du budget de fonctionnement 2020 de Santé publique Ottawa.**

ADOPTÉE

**6. Approuver les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2020 (recommandés par les comités permanents du Conseil, la Commission du transport en commun et le Sous-comité de la technologie de l'information), soit les éléments suivants :**

**A. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 attribuée au Comité de l'agriculture et des affaires rurales.**

ADOPTÉE

**B. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 attribuée au Comité de la vérification.**

ADOPTÉE

**C. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 attribuée au Comité des services communautaires et de protection (CSCP), comme suit :**

**i. Direction générale des services sociaux et communautaires, besoins en ressources de fonctionnement des Services du logement, c'est-à-dire<sup>2</sup>:**

**a) Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités;**

**b) Programme Logements pour de bon;**

**c) Vers un chez-soi.**

---

<sup>2</sup> Voir la déclaration d'intérêt de la conseillère C. McKenney. La conseillère McKenney ne participe ni aux discussions ni au vote sur les points 6.C.i.a., 6.C.i.b et 6.C.i.c.

ADOPTÉE

- ii. **Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, besoins en ressources de fonctionnement des Services de soutien technique et aux activités<sup>3</sup>.**

ADOPTÉE

**MOTION NO 25/9**

Motion du conseiller M. Fleury  
Appuyée par le conseiller R. King

**ATTENDU QU'Ottawa figure parmi les plus grandes villes canadiennes, avec une population de plus d'un million de personnes;**

**ATTENDU QUE les jeunes comptent pour près de 23 % de la population d'Ottawa;**

**ATTENDU QU'un certain nombre de jeunes d'Ottawa sont considérés comme à risque et requièrent du soutien supplémentaire dans le cadre de programmes et de ressources locaux;**

**ATTENDU QUE, dans les dernières années, les services de la Ville, comme le Service de police d'Ottawa, ont soulevé les problèmes de bandes de rue et de prédation des jeunes à risque auxquels est confrontée Ottawa, en tant que grande ville;**

**ATTENDU QUE Prévention du crime Ottawa fait ce qu'il peut pour aider les collectivités à discuter de stratégies et attirer des investissements en vue de réduire la criminalité dans les quartiers et soutenir la prévention;**

**ATTENDU QUE les périodes les plus risquées pour les jeunes sont après l'école, les fins de semaine, les fins de semaine prolongées et l'été;**

**ATTENDU QUE pour la société, il en coûte beaucoup plus de prendre des mesures d'application de la loi et de lutte contre les activités criminelles et des bandes de rue que d'investir dans les programmes de prévention pour les jeunes à risque d'Ottawa;**

**ATTENDU QUE depuis plusieurs années, un besoin ressort pour des programmes offerts notamment par les Clubs de garçons et filles, les organisations scolaires et les centres d'activités communautaires, les centres communautaires et les**

---

<sup>3</sup> Voir la question de privilège de la conseillère Jenna Sudds et du conseiller Allan Hubley. Les conseillers Sudds et Hubley ne participent ni aux discussions ni au vote sur le point 6.C.ii.

**centres de ressources pour soutenir les efforts de prévention en offrant de nouvelles possibilités aux jeunes à risque;**

**ATTENDU QUE la Ville doit soutenir les familles à risque en offrant de nouvelles possibilités aux jeunes (emploi, activités parascolaires, entrepreneuriat et mentorat);**

**ATTENDU QUE dans son analyse des besoins, le Conseil a reconnu l'importance de faire de la prévention et d'offrir de nouvelles possibilités aux jeunes d'Ottawa;**

**ATTENDU QUE le 6 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé, dans son budget 2019, l'attribution d'un montant ponctuel de 400 000 \$ à la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations pour les programmes destinés aux jeunes à risque;**

**ATTENDU QUE ces types de programmes communautaires qui visent les jeunes à risque demeurent nécessaires pour réduire la vulnérabilité des quartiers;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'affectation d'un montant ponctuel de 400 000 \$ au budget de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations et du Service de soutien technique et aux activités en provenance du fonds de réserve pour la stabilisation des taxes, pour financer les programmes destinés aux jeunes à risque et assurer la continuité des services et l'efficacité des initiatives de prévention.**

RENVOYÉE par la motion suivante :

**MOTION NO 25/10**

Motion du conseiller M. Fleury

Appuyée par le conseiller R. King

**Que la présente motion soit soumise au personnel pour examen.**

**ADOPTÉE**

**iii. Reste du budget provisoire de fonctionnement 2020 du CSCP**

**ADOPTÉE**

**iv. Le budget préliminaire d'immobilisations de 2020 du Comité des services communautaires et de protection**

ADOPTÉE

**MOTION NO 25/11**

Motion du conseiller S. Menard  
Appuyée par le conseiller S. Moffatt

**ATTENDU QUE le Programme de subventions aux projets communautaires liés à l'environnement (PSPCE) finance des projets à but non lucratif pour les aider à réaliser des projets environnementaux communautaires de petite envergure depuis 1995;**

**ATTENDU QUE le PSPCE fonctionne avec un budget annuel total de 50 000 \$ depuis 1997;**

**ATTENDU QUE les requérants potentiels ont manifesté le souhait d'obtenir un financement supplémentaire pour soutenir les initiatives environnementales communautaires;**

**ATTENDU QUE, conformément à la Politique sur les contributions et les subventions de la Ville, le personnel procédera à l'examen et à la reconfirmation du programme en 2020 (une fois par an du Conseil);**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil demande au personnel de la Direction des services de la planification, de l'infrastructure et du développement économique d'étudier les possibilités d'augmenter le budget du programme en 2021, de l'harmoniser avec les priorités pour le prochain an du Conseil et de faire un compte-rendu au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets avant l'examen du budget 2021 par le Conseil.**

ADOPTÉE

- D. La portion du budget des services de fonctionnement et d'immobilisations 2020 (financée par les taxes) attribuée au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets**

ADOPTÉE

- E. La portion du budget des services de fonctionnement et d'immobilisations 2020 attribuée au Comité des transports**

ADOPTÉE, dans sa version modifiée par les motions suivantes :

**MOTION NO 25/12**

Motion du maire J. Watson

Appuyée par la conseillère L. Dudas

**ATTENDU QUE, lorsqu'il a approuvé le projet de réfection de la rue Elgin le 10 mai 2017, le Conseil municipal a demandé au personnel de trouver des solutions pour créer des places de stationnement temporaires supplémentaires à proximité de la rue Elgin durant les travaux, et délégué au directeur général, Services des travaux publics et des services environnementaux le pouvoir de décider des dates et des heures auxquelles le stationnement sera gratuit à l'hôtel de ville pour la durée des travaux;**

**ATTENDU QUE, le 11 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé une motion pour que le stationnement soit gratuit au garage de l'hôtel de ville du 110, avenue Laurier les soirs de semaine (après 18 h) et la fin de semaine, jusqu'à la fin des travaux majeurs sur la rue Elgin;**

**ATTENDU QUE, bien que les travaux majeurs se termineront en 2019, des fermetures intermittentes des voies sont prévues d'ici la fin du projet, fixée au début de l'automne 2020, afin de terminer les ouvrages de services, le paysage de rue et l'aménagement des trottoirs et poser la dernière couche d'asphalte;**

**ATTENDU QUE le maintien de la gratuité du stationnement les soirs et la fin de semaine à l'hôtel de ville jusqu'à la fin octobre 2020 entraînera une baisse de recettes de stationnement estimées à 125 000 \$, donc une baisse de la contribution au fonds de réserve pour le stationnement;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve le maintien de la gratuité du stationnement au garage de l'hôtel de ville les soirs de semaine (après 18 h) et la fin de semaine jusqu'à la fin octobre 2020.**

ADOPTÉE

### MOTION NO 25/13

Motion de la conseillère J. Harder  
Appuyée par le conseiller S. Moffatt

**ATTENDU QUE** le projet d'élargissement du chemin Greenbank, qui comprend le réalignement du chemin Greenbank et le prolongement du tronçon sud-ouest du Transitway, de la promenade Chapman Mills au chemin Barnsdale, consiste en l'aménagement d'une nouvelle route à quatre voies avec deux voies médianes pour le transport en commun rapide, ainsi que d'un nouveau pont sur la rivière Jock;

**ATTENDU QUE** le financement du chemin Greenbank a été réaffecté au projet d'élargissement de la promenade Strandherd afin de trouver une solution au grand débit de circulation, de pallier l'absence d'infrastructures piétonnes et cyclables et de régler les problèmes de sécurité au passage à niveau de VIA;

**ATTENDU QUE** les travaux d'élargissement de la promenade Strandherd devraient prendre plusieurs années et qu'aucune entente finale n'a encore été conclue avec VIA concernant le saut-de-mouton;

**ATTENDU QUE** les rares modes de transport enjambant la rivière Jock vers Half Moon Bay sont surchargés;

**ATTENDU QUE** la zone située au sud de la rivière Jock compte désormais plus de 35 000 résidents et que la population totale de Barrhaven frôle les 100 000 habitants;

**ATTENDU QUE** le projet d'élargissement du chemin Greenbank (de la promenade Chapman Mills au chemin Cambrian) figure dans le réseau routier abordable d'Ottawa et constitue une priorité en matière de croissance de route, après la promenade Strandherd;

**ATTENDU QUE** l'évaluation environnementale pour toute la durée du projet a été réalisée;

**ATTENDU QUE** la prochaine étape de mise en œuvre serait la conception détaillée;

**ATTENDU QUE** le personnel estime à environ 33,6 millions de dollars les coûts de conception, notamment pour l'acquisition des terrains requis;

**ATTENDU QUE l'élargissement du chemin Greenbank comprend l'ajout de deux voies du Transitway et que comme la portion réservée au transport en commun n'est pas comprise dans l'actuelle étude préliminaire sur les redevances d'aménagement, elle ne peut servir à financer le projet à ce stade;**

**ATTENDU QU'on prévoit que les redevances d'aménagement tirées de la portion réservée au transport en commun seront incluses dans la prochaine étude préliminaire, en 2024;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil demande à la trésorière municipale de financer la conception détaillée pour le projet d'élargissement du chemin Greenbank dès 2020, comme suit :**

- 1. 20 millions de dollars tirés du compte des redevances d'aménagement pour les routes;**
- 2. 13,6 millions de dollars de dette à rembourser dans le compte des redevances d'aménagement pour les routes.**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, une fois la portion réservée au transport en commun du projet incluse dans l'étude préliminaire, le montant pour la portion réservée au transport en commun payé jusqu'alors sera remboursé dans le compte des redevances d'aménagement pour les routes.**

ADOPTÉE, avec la dissidence du conseiller S. Menard

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL :

Qu'on demande au personnel des Services d'infrastructure d'examiner et de redéfinir la portée des travaux qui seraient nécessaires pour installer des lampadaires le long du sentier polyvalent du chemin Heron et de la station Mooney's Bay de l'O-Train (en direction sud, vers le carrefour giratoire du chemin Brookfield) et de faire un compte-rendu dans une note de service au Conseil avant le dépôt du rapport sur la clôture des immobilisations de 2020, notamment sur la possibilité de financer ces travaux à même les budgets d'immobilisation existants ou dans le cadre de l'Étape 2 du projet de train léger.

**F. La portion (financée par les redevances) du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 attribuée au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets :**

- i. Budget de fonctionnement (financé par les redevances) du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets**

ADOPTÉE

- ii. Budget des immobilisations (financé par les redevances) du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets**

ADOPTÉE

- G. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 attribuée au Comité de l'urbanisme;**

ADOPTÉE avec la dissidence du conseiller M. Fleury.

- H. La portion du budget préliminaire de fonctionnement de 2020 attribuée à la Commission du transport en commun, telle que modifiée par ce qui suit :**

- i. Qu'OC Transpo instaure le Passejour familial :**

- a. pendant la relâche de mars de 2020 des quatre conseils scolaires d'Ottawa, du premier samedi au deuxième dimanche inclusivement;**
- b. du 1er juillet au 7 septembre 2020;**
- c. du premier samedi de la semaine de vacances de Noël des écoles primaires et secondaires au dimanche précédant la reprise des classes, conformément au calendrier 2020-2021 des quatre conseils scolaires d'Ottawa;**
- d. durant le jour de la Famille.**

- ii. Que le personnel rende compte des répercussions estimées sur l'achalandage et les recettes enregistrées en 2020 dans la proposition de budget pour 2021, afin que le Conseil puisse déterminer s'il y a lieu de modifier la grille tarifaire d'OC Transpo de façon permanente;**

- iii. Qu'on repousse la date d'entrée en vigueur de la hausse**



**tarifaire de 2020 du 1er janvier au 1er avril 2020, et qu'on éponge la baisse anticipée des recettes de 980 000 \$ au moyen des fonds que la Ville devrait tirer des dispositions financières et de rendement de son entente de projet avec le Groupe de transport Rideau;**

- iv. Que le directeur général des Transports présente des recommandations à la Commission du transport en commun et au Conseil, au plus tard en février 2020, sur la manière de financer le gel des tarifs après mars 2020, si le service du train léger n'est toujours pas à la hauteur des attentes de la Ville.**

Le point H i) (a, b, c et d) du budget de fonctionnement de la Commission du transport en commun est RENVOYÉ par la motion suivante:

**MOTION NO 25/14**

Motion du conseiller A. Hubley  
Appuyée par le conseiller S. Moffatt

**Que la portion du budget provisoire de fonctionnement 2020 attribuée à la Commission du transport en commun, notamment à OC Transpo, inscrite au point H i) soit renvoyée au directeur général des Transports pour examen.**

ADOPTÉE

La portion restante du budget provisoire de fonctionnement 2020 (point H ii), iii) et iv)) est ADOPTÉE telle que modifiée par un vote de 16 VOIX AFFIRMATIVES contre 7 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (16) : Conseillers S. Blais, K. Egli, G. Darouze, E. El-Chantiry, S. Moffatt, M. Luloff, J. Cloutier, R. King, J. Sudds, A. Hubley, M. Fleury, L. Dudas, T. Tierney, G. Gower et J. Harder, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (7) : Conseillers C. McKenney, R. Chiarelli, S. Menard, R. Brockington, C. Meehan, T. Kavanagh et J. Leiper

- I. Budget provisoire d'immobilisations 2020 de la Commission du transport en commun;**

ADOPTÉE

- J. Portion des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 attribuée au Sous-comité de la technologie de l'information;**

ADOPTÉE

- K. La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 attribuée au Comité des finances et du développement économique.**

ADOPTÉE

**MOTION NO 25/15**

Motion de conseiller S. Menard  
Appuyée par conseiller J. Cloutier

**ATTENDU QUE** des modèles de budget participatif ont été présentés pour favoriser et accroître la sensibilisation et la participation citoyennes;

**ATTENDU QUE** le processus de budget participatif est une forme de démocratie directe par laquelle les membres de la collectivité sont amenés à prendre des décisions pour certaines portions d'un budget public.

**ATTENDU QUE** des modèles de budget participatif efficaces existent déjà dans d'autres villes du monde, y compris au Canada (p. ex., Hamilton, Toronto, Guelph et Halifax);

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil demande à la directrice générale des Services des finances et trésorière municipale d'examiner la question du budget participatif pour la Ville d'Ottawa et de rendre compte de ses démarches au Comité des finances et du développement économique durant le présent mandat du Conseil de la façon suivante :

- Une note explicative sur les implications d'un budget participatif pour les conseillers et son utilisation au Canada et dans le monde;
- Un examen des éléments du budget municipal pour lesquels un budget participatif pourrait être souhaitable;

- **Un compte-rendu de ses conclusions sur le budget participatif au cours du présent mandat du Conseil, dans les limites budgétaires actuelles.**

ADOPTÉES, par un vote de 13 VOIX AFFIRMATIVES contre 9 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (13) : Conseillers S. Blais, K. Egli, C. McKenney, M. Luloff, J. Cloutier, R. King, S. Menard, M. Fleury, C. Meehan, T. Kavanagh, J. Leiper, G. Gower et J. Harder

VOIX NÉGATIVES (9) : Conseillers G. Darouze, E. El-Chantiry, S. Moffatt, J. Sudds, A. Hubley, R. Brockington, L. Dudas et T. Tierney, et le maire J. Watson

7. **Approuver que soit délégué à la trésorière municipale le pouvoir d'apporter les modifications nécessaires relatives au budget provisoire de fonctionnement 2020, ainsi qu'au budget provisoire d'immobilisations 2020 en ce qui a trait au financement par emprunt et aux autorités de financement, afin de tenir compte des décisions du Conseil municipal.**

ADOPTÉE

8. **Approuver que le directeur municipal ou son mandataire soit autorisé à déposer des demandes de subvention au nom de la Ville, et que soit délégué au greffier municipal le pouvoir de modifier les règlements ainsi que d'approuver et de signer les ententes nécessaires en vue de l'exécution des décisions du Conseil.**

ADOPTÉE

9. **Comme le recommande le Comité des services communautaires et de protection, que le Conseil demande au maire et à la présidence du Comité d'écrire à l'honorable Todd Smith, ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires pour le prier de :**

- A. **revenir sur son idée de couper un milliard de dollars au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et au programme OT;**
- B. **conserver la définition de « handicap » du POSPH;**

**C. hausser les prestations d'aide sociale;**

**D. consulter les parties concernées lors de l'examen des programmes d'aide sociale par le gouvernement.**

ADOPTÉE

**10. Comme le recommande le Comité des services communautaires et de protection, que le Conseil demande au maire d'écrire une lettre à Todd Smith, ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires pour lui demander un remboursement des dépenses annuelles engagées par la Ville en vue de contenir ces débordements et d'offrir des services d'hébergement aux personnes qui fuient la violence familiale, des questions de compétence provinciale, et que :**

**A. si la Ville reçoit un remboursement du gouvernement provincial, elle l'utilise pour renflouer son Fonds de réserve pour le logement;**

**B. la Ville demande que le personnel du ministre collabore avec les organismes locaux de lutte contre la violence faite aux femmes afin d'élaborer un plan de financement à long terme, pour la vingtaine ou la trentaine de lits non financés dans les refuges pour femmes victimes de violence actuellement disponibles à Ottawa, afin que les résidents qui fuient la violence puissent recevoir des services d'intervention sûrs et adéquats en cas de crise et le soutien spécialisé dont ils ont besoin.**

ADOPTÉE

**N. B. : Les points 2 à 16 suivants de l'ordre du jour ont été approuvés dans la motion cadre, comme suit.**

DIRECTION GÉNÉRALE SERVICES DES FINANCES

<p>2. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2020</p>
--

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

1. **Que le Conseil municipal reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 à sa réunion du 6 novembre 2019 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 11 décembre 2019.**
2. **Que le Conseil municipal transmette les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 à chaque comité permanent du Conseil, au Sous-comité de la technologie de l'information et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent subséquemment et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 11 décembre 2019.**

Voir ci-dessus la motion cadre concernant l'examen du budget 2020 (motion n° 25/8).

#### COMITÉ DE DÉROGATION

- |  |
|--|
| 3. PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2020 – COMITÉ DE DÉROGATION |
|--|

#### RECOMMANDATION DU RAPPORT

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2020 du Comité de dérogation à sa réunion du 6 novembre 2019 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 11 décembre 2019.**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 1).

#### PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

- |  |
|--|
| 4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRELIMINAIRE 2020 – PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA |
|--|

### **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2020 de Prévention du crime Ottawa à sa réunion du 6 novembre 2020, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 11 décembre 2019.**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 2).

#### COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

- |   |
|---|
| 5. COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA - BUDGET PRÉLIMINAIRE D'IMMOBILISATION ET DE FONCTIONNEMENT 2020 |
|---|

### **RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal d'Ottawa approuve les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 du Service de police d'Ottawa.**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 3).

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA

- |  |
|--|
| 6. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2020 |
|--|

### **RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal approuve les budgets de**

**fonctionnement et d'immobilisation 2020 du Conseil  
d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa.**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 4).

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

7. BUDGET PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT POUR 2020 POUR LE  
CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

**RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SANTÉ**

**Que le Conseil municipal approuve le Budget provisoire de  
fonctionnement pour 2020 pour le Conseil de santé d'Ottawa,  
décrit au document 1.**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 5).

RAPPORT NO 9 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES

8. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2020 – COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET  
DES AFFAIRES RURALES

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant à titre de comité plénier, approuve le  
budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 du  
Comité de l'agriculture et des affaires rurales, comme suit :**

1. **Besoins en ressources de fonctionnement pour l'examen  
des demandes d'aménagement (secteur rural) (page 2);**

2. **Bureau des affaires rurales :**
  - i) **Bureau des affaires rurales – Frais d'utilisation (page 5);**
  - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 4);**
3. **Programme d'immobilisations du Comité de l'agriculture et des affaires rurales (p. 6) [projets énumérés aux pages 12 à 23].**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 6 A.)

#### RAPPORT NO 6 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

- |  |
|--|
| 9. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2020– COMITÉ DE LA VÉRIFICATION |
|--|

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant à titre de comité plénier, approuve le budget du Comité de la vérification - Besoins en ressources de fonctionnement du budget préliminaire 2020 (page 3).**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 6 B.)

#### RAPPORT NO 9A DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

- |  |
|--|
| 10. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2020 - COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION |
|--|

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver ses**



**budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 comme suit :**

- 1. Budget de la Direction générale des services de protection et d'urgence :**
  - a) Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 1)**
  - b) Direction de la sécurité et de la gestion des mesures d'urgence:**
    - (i) Frais d'utilisation (page 5)**
    - (ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 4)**
  - c) Service des incendies :**
    - (i) Frais d'utilisation (pages 9 à 12)**
    - (ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 8)**
  - d) Service paramédic :**
    - (i) Frais d'utilisation (page 16)**
    - (ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 15)**
  - e) Services des règlements municipaux :**
    - (i) Frais d'utilisation (pages 18 à 31)**
    - (ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 19)**
  
- 2. Budget de la Direction générale des services sociaux et communautaires :**
  - a) Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 34)**

- b) **Services sociaux et d'emploi – Besoins en ressources de fonctionnement (pages 36 à 37)**
  - c) **Services à l'enfance :**
    - (i) **Frais d'utilisation (page 42)**
    - (ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (pages 40 et 41)**
  - d) **Services du logement – Besoins en ressources de fonctionnement :**
    - (i) **Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (page 45)**
    - (ii) **Programme Logements pour de bon (page 45)**
    - (iii) **Vers un chez-soi (page 45)**
    - (iv) **Autres besoins en ressources de fonctionnement des Services du logement (page 45)**
  - e) **Soins de longue durée – Besoins en ressources de fonctionnement (page 47)**
  - f) **Initiatives avec les partenaires et les intervenants, besoins en ressources de fonctionnement (page 49)**
3. **Budget de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations :**
- a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités :**
    - (i) **Frais d'utilisation de 2020 (page 56)**
    - (ii) **Frais d'utilisation énoncés à l'annexe A (page 207)**
    - (iii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 55)**

- b) Programmes communautaires de loisirs et de culture:**
    - (i) Frais d'utilisation de 2020 (pages 60 à 64)**
    - (ii) Frais d'utilisation énoncés à l'annexe A (pages 208 à 210)**
    - (iii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 59)**
  - c) Programmes aquatiques, spécialisés et à l'échelle de la ville :**
    - (i) Frais d'utilisation de 2020 (pages 68 à 70)**
    - (ii) Frais d'utilisation énoncés à l'annexe A (pages 211 et 212)**
    - (iii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 67)**
  - d) Planification des installations et des parcs :**
    - (i) Frais d'utilisation de 2020 (page 74)**
    - (ii) Frais d'utilisation énoncés à l'annexe A (page 213)**
    - (iii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 73)**
  - e) Services d'exploitation des installations :**
    - (i) Frais d'utilisation de 2020 (page 78)**
    - (ii) Frais d'utilisation énoncés à l'annexe A (page 214)**
    - (iii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 77)**
- 4. Direction générale des travaux publics et de l'environnement – Parcs – Besoins en ressources de fonctionnement (page 80)**

5. **Comité des services communautaires et de protection, budget d'immobilisations (pages 81 à 86; les projets sont énumérés aux pages 118 à 188).**
  
6. **Que le Conseil demande au maire et à la présidence du Comité d'écrire à l'honorable Todd Smith, ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, pour le prier de :**
  - a. **revenir sur son idée de couper un milliard de dollars au POSPH et au programme OT;**
  - b. **conserver la définition de « handicap » du POSPH;**
  - c. **hausser les prestations d'aide sociale;**
  - d. **consulter les parties concernées lors de l'examen des programmes d'aide sociale par le gouvernement.**
  
7. **Que le Conseil demande au maire d'écrire une lettre à Todd Smith, ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, pour lui demander un remboursement des dépenses annuelles engagées par la Ville pour contenir ces débordements et offrir des services d'hébergement aux personnes qui fuient la violence familiale, ce qui est de compétence provinciale;**
  - a. **Que si la Ville reçoit un remboursement du gouvernement provincial, elle l'utilisera pour son Fonds de réserve pour le logement;**
  - b. **Que la Ville demande que le personnel du ministre collabore avec les organismes locaux de lutte contre la violence faite aux femmes afin d'élaborer un plan pour financer, à long terme, la vingtaine ou la trentaine de lits non financés dans les refuges pour femmes victimes de violence actuellement disponibles à Ottawa afin que les résidents qui fuient la violence puissent recevoir des services d'intervention sécuritaires et adéquats en cas de crise et le soutien spécialisé dont ils ont besoin.**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 6 C., 9, and 10)

RAPPORT NO 7A DU COMITÉ PERMANENT DE LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA GESTION DES  
DÉCHETS

11. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2020 - FINANCÉS PAR LES TAXES ET  
SOUTENUS PAR LES REDEVANCES – COMITÉ PERMANENT DE  
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA  
GESTION DES DÉCHETS

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Que le Conseil, réuni en Comité péniér, approuve :

1. **Le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 financé par les taxes, du Comité de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, comme suit :**
  - a. **Services d'infrastructure, comme suit :**
    - i. **Frais d'utilisation (page 4)**
    - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 3)**
  - b. **Résilience et Politique relative aux systèmes naturels – Besoins en ressources de fonctionnement (page 7)**
  - c. **Services des déchets solides, comme suit :**
    - i. **Frais d'utilisation (page 10)**
    - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 9)**
  - d. **Services forestiers, comme suit :**
    - i. **Frais d'utilisation (page 13)**
    - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page**

- 12)**
- e. **Le budget d'immobilisation du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets financé par les taxes (page 14), projets individuels indiqués aux pages 28 et 29 (environnement) et aux pages 31 à 37 (déchets solides).**
- 2. Le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 financé par les redevances, du Comité de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, comme suit :**
- a. **Services de traitement de l'eau potable, comme suit :**
    - i. **Frais aux usagers (pages 3 à 7)**
    - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 2)**
  - b. **Services des eaux usées, comme suit :**
    - i. **Frais aux usagers (pages 10 et 11)**
    - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 9)**
  - c. **Services des eaux pluviales, comme suit :**
    - i. **Frais aux usagers (pages 14 à 17)**
    - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 13)**
  - d. **Le budget d'immobilisation du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets financé par les redevances (pages 18 à 21), projets individuels indiqués aux pages 33 à 64 (eau potable), aux pages 66 à 69 (projets d'infrastructures intégrées de routes, d'aqueduc et d'égouts), pages 71 à 96 (eaux pluviales) et pages 98 à 116 (eaux usées).**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 6 D. and 6 F.)

RAPPORT NO 10 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2020 - COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 du Comité des finances et du développement économique, comme suit :**

- 1. Représentants élus – Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);**
- 2. Budget du Bureau du greffier municipal, comme suit :**
  - i) Frais d'utilisation (pages 6 et 7);**
  - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 5);**
- 3. Bureau du directeur municipal – Besoins en ressources de fonctionnement (page 13);**
- 4. Budget de la Direction générale des transports, comme suit:**
  - a) Programme de construction du train léger, comme suit :**
    - i) Frais d'utilisation (pages 17-19);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 16);**
- 5. Budget de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, comme suit :**
  - a) Bureau du directeur général et Services de soutien**

- aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 20);
- b) Direction du développement économique et de la planification à long terme, comme suit :
- i) Frais d'utilisation (pages 24-26);
- ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 23);
- c) Bureau des biens immobiliers municipaux, comme suit :
- i) Frais d'utilisation (page 50);
- ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 49);
6. Budget de la Direction générale des services novateurs pour la clientèle, comme suit :
- a) Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 27);
- b) Avocat général – Besoins en ressources de fonctionnement (page 10);
- c) Transformation des services – Besoins en ressources de fonctionnement (page 29);
- d) Services de l'information du public et des relations avec les médias – Besoins en ressources de fonctionnement (page 31);
- e) Ressources humaines – Besoins en ressources de fonctionnement (page 33);
- f) ServiceOttawa, comme suit :
- i) Frais d'utilisation (page 36);
- ii) Besoins en ressources de fonctionnement



**(page 35);**

- g) Services de l'approvisionnement – Besoins en ressources de fonctionnement (page 47);**
- 7. Budget de la Direction générale des services des finances, comme suit :**
- a) Cheffe des finances et trésorière municipale, et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 37);**
  - b) Services des recettes, comme suit :**
    - i) Frais d'utilisation (pages 40 et 41);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 39);**
  - c) Service des finances municipales – Besoins en ressources de fonctionnement (page 43);**
  - d) Administration de la paie, Régimes de retraite et Avantages sociaux – Besoins en ressources de fonctionnement (page 45);**
- 8. Services non liés aux directions générales – Besoins en ressources de fonctionnement (pages 53 à 55);**
- 9. Budget d'immobilisations du Comité des finances et du développement économique (page 56) [projets individuels énumérés aux pages 108 à 113].**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 6 K.)

RAPPORT NO 2 DU SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE  
L'INFORMATION

13. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2020 – SOUS-COMITÉ DE LA  
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

**RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ**

**Que le Conseil, réuni en comité plénier, approuve la partie du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 se rapportant au SCTI, comme suit :**

- 1. Le budget des Services de technologie de l'information :**
  - a. Besoins en ressources de fonctionnement des Services de technologie de l'information (p. 3-4 du livre budgétaire du SCTI);**
  - b. Budget des immobilisations du SCTI (p. 5 du livre budgétaire du SCTI, projets énumérés à la p. 11).**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 6 J.)

RAPPORT NO 17 DU COMITÉ DE L'URBANISME

14. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2020 - COMITÉ DE L'URBANISME

**Recommandation du Comité**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2020 du Comité de l'urbanisme, composé des budgets suivants :**

1. **Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique :**
  - a) **Emprises, Patrimoine et Design urbain :**
    - i) **Frais d'utilisation (pp. 4-9);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 3);**
  - b) **Services de planification (à l'exclusion des Services du Code du bâtiment – Code du bâtiment de l'Ontario):**
    - i) **Frais d'utilisation (pp. 12-21);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 11).**
  - c) **Services du Code du bâtiment – Code du bâtiment de l'Ontario :**
    - i) **Frais d'utilisation (pp. 25-30);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 24).**

- d) **Planification à long terme – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 32).**
- 2. **Direction générale des services sociaux et communautaires, Logement abordable – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 34).**
- 3. **Comité de l'urbanisme – Budget des immobilisations (p. 35) [liste des projets individuels aux pp. 51 et 53]**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 6 G.)

RAPPORT NO 3A DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN  
COMMUN

15. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2020 - COMMISSION DU TRANSPORT  
EN COMMUN

**RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION TELLES QUE  
MODIFIÉES**

Que le Conseil, siégeant à titre de comité plénier, approuve le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 de la Commission du transport en commun, comme suit :

- 1. **Frais d'utilisation (pages 4 à 6) des Services de transport en commun, telles que modifiées par ce qui suit :**
  - a. **Qu'OC Transpo instaure le Passejour familial pendant:**
    - i. **la relâche de mars de 2020 des quatre conseils scolaires d'Ottawa, du premier samedi au deuxième dimanche inclusivement; et**
    - ii. **du 1er juillet au 7 septembre 2020; et**

- iii. du premier samedi de la semaine de vacances de Noël des écoles primaires et secondaires au dimanche précédant la reprise des classes, conformément au calendrier 2020-2021 des quatre conseils scolaires d'Ottawa; et
    - iv. le jour de la Famille;
  - b. Que le personnel rende compte des répercussions estimées sur l'achalandage et les recettes enregistrées en 2020 dans la proposition de budget pour 2021 afin que le Conseil puisse établir s'il y a lieu de modifier la grille tarifaire d'OC Transpo de façon permanente;
  - c. Qu'on repousse la date d'entrée en vigueur de la hausse tarifaire de 2020 du 1er janvier au 1er avril 2020 et qu'on éponge la baisse anticipée des recettes de 980 000 \$ au moyen des fonds que la Ville devrait tirer des dispositions financières et de rendement de son entente de projet avec le Groupe de transport Rideau, et
  - d. Qu'on demande au directeur général des Transports de présenter des recommandations à la Commission du transport en commun et au Conseil, au plus tard en février 2020, sur la manière de financer le gel des tarifs après mars 2020, si le service du train léger n'est toujours pas à la hauteur des attentes de la Ville.
2. Besoins en ressources de fonctionnement des Services de transport en commun (page 3);
3. Budget d'immobilisations de la Commission du transport en commun (pages 7 et 8, projets individuels énumérés aux pages 16 à 37).

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 6 H. and 6 I.)

RAPPORT NO 7 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

16. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2020 - COMITÉ DES TRANSPORTS

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, qui siège en comité plénier, d'approuver ses budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 du Comité des transports, comme suit :**

- 1. Budget de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, comme suit :**
  - a) Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);**
  - b) Services des routes, comme suit :**
    - i) Frais d'utilisation (page 5);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 4);**
  - c) Service du stationnement, comme suit :**
    - i) Frais d'utilisation (pages 8 à 12);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 7);**
- 2. Budget de la Direction générale des transports, comme suit:**
  - a) Services de la circulation, comme suit :**
    - i) Frais d'utilisation (pages 15 à 17);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 14);**
  - b) Besoins en ressources de fonctionnement de Planification des transports (page 19);**

3. **Budget de la Direction générale des services novateurs pour la clientèle, comme suit :**
  - a) **Services du parc automobile, comme suit :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 22);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 21);**
4. **Budget des immobilisations du Comité des transports (pages 23 à 26) [projets individuels énumérés aux pages 43 à 132].**

Voir ci-dessus la motion n° 25/8 (Recommandation 6 E.)

#### **MOTION DE CLORE LA RÉUNION ET DE RENDRE COMPTE**

##### **MOTION NO 25/16**

Motion du conseiller G. Gower  
Appuyée par le conseiller M. Luloff

**Que le Comité plénier se lève et présente son rapport au Conseil municipal.**

ADOPTÉE

#### **MOTION PORTANT SUR L' ADOPTION DES RAPPORTS DU BUDGET DE 2020**

##### **MOTION NO 25/17**

Motion du conseiller G. Gower  
Appuyée par le conseiller M. Luloff

**Que soient reçus et adoptés les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2020, inscrits aux points 2 à 16 de l'ordre du jour et reproduits ci-dessous, y compris les éléments de la motion concernant le budget provisoire adoptée pendant la séance du comité plénier, dans leur version modifiée :**

1. **Rapport de la trésorière municipale adjointe intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020 »;**

2. **Rapport du Comité de dérogation intitulé « Prévisions préliminaires du budget de fonctionnement de 2020 – Comité de dérogation »;**
3. **Rapport de Prévention du crime Ottawa intitulé « Prévention du crime Ottawa – Budget de fonctionnement préliminaire 2020 »;**
4. **Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Ébauche des budgets de fonctionnement et d'investissement du Service de Police d'Ottawa pour 2020 »;**
5. **Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Prévisions budgétaires de 2020 »;**
6. **Rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé « Budget provisoire de fonctionnement pour 2020 pour le Conseil de santé d'Ottawa »;**
7. **Point 1 du rapport no 9 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
8. **Point 2 du rapport no 6 du Comité de la vérification;**
9. **Rapport no 9A du Comité des services communautaires et de protection;**
10. **Rapport no 7A du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;**
11. **Point 7 du rapport no 10 du Comité des finances et du développement économique;**
12. **Rapport no 2 du Sous-comité de la technologie de l'information;**
13. **Point 14 du rapport no 17 du Comité de l'urbanisme;**
14. **Rapport no 3A de la Commission du transport en commun;**
15. **Point 2 du rapport no 7 du Comité des transports.**

**Que toute dissension et déclaration d'intérêt consignées pendant la séance du comité plénier soient réputées avoir été consignées lors de la séance du Conseil.**

ADOPTÉE, par 22 VOIX AFFIRMATIVES et aucune VOIX NÉGATIVE, ainsi réparties :

VOIX                      Conseiller S. Blais, K. Egli, G. Darouze, E. El-Chantiry,  
AFFIRMATIVES      C. McKenney, S. Moffatt, M. Luloff, J. Cloutier, R. King,  
(22) :                      J. Sudds, A. Hublely, S. Menard, M. Fleury, R. Brockington,



L. Dudas, C. Meehan, T. Kavanagh, J. Leiper, T. Tierney,  
G. Gower et J. Harder, et le maire J. Watson

VOIX

NÉGATIVES (0) :

Avec voix dissidentes notées dans le comité plénier :

- Le conseiller M. Fleury, sur le budget du Comité de l'urbanisme;
- Le conseiller S. Menard, sur la motion de J. Harder et S. Moffatt sur le projet d'élargissement du chemin Greenbank;
- Les conseillers C. McKenney, R. Chiarelli, S. Menard, R. Brockington, C. Meehan, T. Kavanagh et J. Leiper, sur le budget de fonctionnement de la Commission du transport en commun;
- Les conseillers G. Darouze, E. El-Chantiry, S. Moffatt, J. Sudds, A. Hubley, R. Brockington, L. Dudas et T. Tierney, et le maire J. Watson, sur la motion No. 25/15 de concernant le budget participatif.

## RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 9 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES

17. OFFICIALIZATION DU RÉSEAU DE SENTIERS POUR VÉHICULES TOUT-TERRAIN DU QUARTIER 20 (OSGOODE) ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-XX
---

## RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

**Que le Conseil municipal approuve :**

1. **la mise en œuvre permanente du projet pilote de réseau de sentiers pour véhicules tout-terrain du quartier 20 (Osgoode), comme il est expliqué dans le présent rapport;**
2. **l'adoption d'un règlement légiférant la conduite de véhicules tout-terrain motorisés et de motoneiges sur**

**certaines routes désignées et emprises routières non ouvertes à la circulation des secteurs ruraux d'Ottawa (document 1);**

- 3. l'obligation pour chaque groupe d'utilisateurs (clubs de base) du réseau de sentiers pour véhicules tout-terrain d'Osgoode d'obtenir de la Ville un droit de passage, conformément aux modalités établies dans le présent rapport.**

ADOPTÉES

<b>18. MODIFICATIONS AU PLAN OFFICIEL ET AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1966, PROMENADE ROGER STEVENS</b>
---

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil :**

- 1. Adopte une modification au Volume 2, Plan secondaire de North Gower, du Plan officiel, qui vise :**
  - i. l'annexe 1, ci-jointe en tant que document 3, en faisant passer la désignation d'une partie du terrain, hachurée et délimitée par un contour épais, de « Commercial autoroutier» à « Industriel »;**
  - ii. les politiques de la section 4.4 – Commercial autoroutier, en ajoutant au premier paragraphe, sous l'en-tête « Utilisations permises », la phrase suivante : « De plus, les utilisations servant principalement au public voyageur seront également autorisées »;**
  - iii. les politiques de la section 4.7 – Industriel, en remplaçant, dans la seconde phrase sous l'en-tête « Objet » le mot « affaires » par les mots « bénéfiques pour l'économie locale et régionale »;**
  - iv. les politiques de la section 4.7 – Industriel, en**

insérant une nouvelle clause sous l'en-tête « Utilisations permises » stipulant ce qui suit : « Nonobstant les autres dispositions du présent plan, un bâtiment industriel désigné comme tel et situé au 1966, promenade Roger Stevens peut avoir une hauteur de 22 mètres ».

2. Approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 1966, promenade Roger Stevens, afin de permettre la présence d'un entrepôt et de modifier les dispositions connexes et décrites en détail dans le document 2, telle que modifié par le suivant :

Que le document 2 – Détail du zonage recommandé du rapport ACS2019-PIE-PS-0132 soit entièrement remplacé par ce qui suit (changements surlignés) :

Document 2 – Détail du zonage recommandé

Modification du Règlement de zonage de la Ville d'Ottawa (no 2008-250) proposée relativement au 1966, promenade Roger Stevens :

- a. Changer le zonage des terrains indiqués dans le document 1 comme suit :
- i) Faire passer le zonage du secteur A de RC à RG[xxxr]-h;
  - ii) Faire passer le zonage du secteur B de RC[55r] à RG[xxxr]-h;
  - iii) Faire passer le zonage du secteur C de RG à RG[xxxr]-h;
  - iiii) Faire passer le zonage du secteur D de RG à O1;
- b. Ajouter une nouvelle exception, RG[xxxr], à l'article 240 – Exceptions rurales, dont les dispositions ont un effet analogue à celles qui suivent :
- i) Dans la colonne II – Zone à laquelle elle s'applique, ajouter RG[xxxr]-h;

ii) Dans la colonne III – Utilisations du sol additionnelles permises, ajouter :

- un gîte touristique;

- un centre de jour;

- un parc;

- une installation récréative et sportive;

- un établissement de vente au détail limité à un magasin d'antiquités;

- un magasin d'artisanat ou un marché de producteurs;

iii) Dans la colonne IV – Utilisations du sol interdites, ajouter :

- une cour d'entreposage;

- une installation de traitement et de transfert de déchets (non putrescibles);

iii) Dans la colonne V – Dispositions, ajouter :

- le symbole d'aménagement différé ne peut être supprimé qu'après l'approbation d'un plan d'implantation;

- hauteur maximale : 22 m;

- volume total maximal des bâtiments :  
1 914 035 m<sup>3</sup>.

3. Approuve que le document 1 – Carte de localisation soit remplacé par la carte révisé conformément à la motion no. ARA 2019 09/03 (comme l'indique le document 1 à l'appui ci-dessous) du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; en vue d'élargir à 100 m la zone tampon adjacente aux propriétés résidentielles à l'ouest du terrain.

4. En vertu du paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement

**du territoire, qu'aucun nouvel avis ne soit donné.**

ADOPTÉE avec la dissidence de la conseillère C. Meehan.

RAPPORT NO 6 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

19. PLAN DE VÉRIFICATION DE 2019 D'ERNST & YOUNG

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil municipal reçoit le présent rapport à titre d'information.**

REÇUE

20. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) PLAN DE VÉRIFICATION DE 2020

**RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil approuve le Plan de vérification du Bureau du vérificateur général de 2020, dans sa version modifiée par ce qui suit :**

- 1. Ajouter une vérification complète des prévisions d'achalandage et des horaires d'OC Transpo; et**
- 2. Que la vérification de la gestion du matériel et des actifs de TI et celle du Système de paiement par carte d'achat soient supprimées de ce rapport et pour être ajoutées au Plan de vérification que le vérificateur général soumettra au Comité de la vérification et au Conseil en 2021.**

ADOPTÉES

21. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) – RAPPORT ANNUEL ET RAPPORTS DE VÉRIFICATION DÉTAILLÉS

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil examine et approuve les recommandations des vérifications.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 8 DU SOUS-COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI

22. DÉSIGNATION DU OTTAWA TENNIS AND LAWN BOWLING CLUB, SITUÉ AU 176, AVENUE CAMERON, EN VERTU DE LA PARTIE IV DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

**RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ**

**Que le Conseil**

- 1. émet un avis d'intention de désigner l'Ottawa Tennis and Lawn Bowling Club, situé au 176, avenue Cameron, à titre de « propriété de valeur ou d'intérêt sur le plan du patrimoine culturel », en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, selon la Déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel reproduite dans le document 5 ci-joint.**
- 2. suspend les exigences en matière de distribution prévues aux paragraphes 29(3) et 34(1) du Règlement de procédure et prenne connaissance du présent rapport lors de sa réunion du 11 décembre 2019, afin que le propriétaire puisse être admissible au dépôt d'une demande au programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine de Patrimoine canadien**

**avant la date limite de présentation des demandes.**

ADOPTÉES

23. DEMANDE DE MODIFICATION DU 124, RUE BOTELER, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA BASSE-VILLE OUEST ET DÉSIGNÉE EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*

### RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ

Que le Conseil :

1. **approuve la demande d'élévation temporaire du bâtiment d'origine au 124, rue Boteler au-dessus de ses fondations, de remplacement des fondations existantes par de nouvelles fondations et de remise en place du bâtiment à son emplacement actuel sur les nouvelles fondations, conformément au rapport soumis par Giovannitti Structural Design LTD et ci-joint en tant que document 5, sous réserve des conditions suivantes :**
  - a. **avant la délivrance d'un permis de construire, le requérant devra soumettre les plans détaillés de l'entreprise de soulèvement de maison dont les services ont été retenus, plans révisés par l'ingénieur du requérant en vue de l'approbation du personnel chargé du patrimoine et de la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique.**
  - b. **les nouvelles fondations ne devront pas être plus élevées au-dessus du sol que celle existantes.**
2. **approuve l'ajout d'une lucarne à l'annexe arrière dont la construction a été approuvée récemment (ASC2019-PIE-RHU-0013), conformément aux dessins révisés ci-joints en tant que document 6.**

3. **délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des changements mineurs de conception;**
4. **approuve la délivrance du permis en matière de patrimoine et de fixer sa date d'expiration à deux ans après la date de délivrance.**
5. **suspend les règles de distribution énoncées aux paragraphes 29(3) et 34(1) du Règlement de procédure pour que le Conseil puisse prendre connaissance de ce rapport à sa réunion du 11 décembre 2019, et ainsi étudier la demande dans le délai de 90 jours prescrit par la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.**

**(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 20 janvier 2020.)**

**(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 10 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

24. LOCATION DU STADE D'OTTAWA – 300, CHEMIN COVENTRY
---

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

1. **Prenne connaissance des conclusions tirées des**



**propositions de location du Stade d'Ottawa, décrites dans le présent rapport.**

- 2. Approuve la sélection de l'offre de location du Stade d'Ottawa faite par Katz/OSEG Partnership, conformément au protocole d'entente présenté dans le document 1.**
- 3. Délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir de conclure et de signer un contrat de location du Stade d'Ottawa avec Katz/OSEG Partnership, conformément aux modalités décrites dans le présent rapport.**

ADOPTÉES

**INSTRUCTIONS AU PERSONNEL :**

Qu'on demande au personnel de négocier des dispositions dans tout contrat de location du stade en vue de permettre les réservations communautaires durant la période d'« exclusivité » du partenariat, comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars, et de clarifier qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril de chaque année du mandat, la Ville et son partenaire pourront faire d'autres réservations aux dates et heures libres, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

**RAPPORT NO 17 DU COMITÉ DE L'URBANISME**

<b>25. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL – PLAN SECONDAIRE DU CENTRE-VILLE DE BARRHAVEN</b>
---

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

- 1. Que le Conseil :**
  - a) approuve une modification au volume 1 du Plan officiel, afin d'ajouter le « Plan secondaire du centre-ville de Barrhaven » au Volume 2a du Plan officiel, comme l'expose en détail le document 2;**

- b) approuve l'abrogation du Plan de conception communautaire du centre-ville de Nepean-Sud et du Plan secondaire du centre-ville de Nepean-Sud (secteur 7);
  - c) supprime la phrase suivante de la section « Legal Implications » dudit rapport : « As this is a City-initiated amendment to the Official Plan, in the event Council chooses not to adopt the recommended Secondary Plan no right of appeal would exist »;
  - d) approuve qu'en vertu du paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire, qu'aucun nouvel avis ne soit donné.
2. Que le Conseil prenne acte de recommandation du rapport suivante présentée par le Comité de l'urbanisme :
- Que le Conseil modifie l'annexe 1 du document 2, comme le montre l'annexe 1 révisée (comme l'indique le document 1 à l'appui ci-dessous), conformément à la motion n°. PLC 2019-17/3 du Comité de l'urbanisme; et,

Qu'en vertu du paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire, qu'aucun nouvel avis ne soit donné.

ADOPTÉE, dans sa version modifiée par la motion suivante :

**MOTION NO 25/18**

Motion de la conseillère J. Harder  
Appuyée par le conseiller T. Tierney

**ATTENDU QUE** le rapport ACS2019-PIE-PS-0122 (Modification au Plan officiel – Plan secondaire du centre-ville de Barrhaven) vise à modifier l'annexe sur l'utilisation du sol du plan secondaire existant, lequel prévoit élargir l'utilisation du sol du « district de commerces de détail de la promenade Strandherd »;

**ATTENDU QU'**un engagement a été pris avec le North American Development Group avant le dépôt du rapport du personnel pour que la hauteur de bâtiment minimale requise pour les immeubles commerciaux de grande taille dans le

**district de commerces de détail de la promenade Strandherd ne soit pas établie à 6,7 mètres dans le plan secondaire;**

**ATTENDU QUE le rapport du personnel sur la modification du Plan officiel n'a pas été mis à jour afin de retirer l'exigence relative à la hauteur minimale des bâtiments de 6,7 mètres, à la politique 3.1.6;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil modifie la politique 3.1.6 (3), de la partie B du document 2, afin de remplacer le libellé « Tous les immeubles doivent avoir une hauteur minimale de 6,7 mètres » par « Nonobstant les politiques sous-jacentes relatives aux désignations, les bâtiments non résidentiels district de commerces de détail de la promenade Strandherd ne sont soumis à aucune exigence quant à leur hauteur minimale »;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU, en vertu du paragraphe 34 (17) de la Loi sur l'aménagement du territoire, qu'aucun nouvel avis ne soit donné.**

ADOPTÉE

Les recommandations du comité, telles que modifiées par la motion ci-dessus, ont été ADOPTÉES par un vote de 21 VOIX AFFIRMATIVES contre aucune VOIX NÉGATIVE :

VOIX AFFIRMATIVES (21) :  
Conseillers S. Blais, K. Egli, G. Darouze, C. McKenney,  
S. Moffatt, M. Luloff, J. Cloutier, R. King, R. Chiarelli,  
A. Hubley, S. Menard, M. Fleury, R. Brockington,  
L. Dudas, C. Meehan, T. Kavanagh, J. Leiper, T. Tierney,  
G. Gower et J. Harder, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (0):

26. RAPPORT D'ENTENTE PRÉALABLE – CONCEPTION ET CONSTRUCTION DE L'ARTÈRE NORD-SUD DE STITTSVILLE DANS LE LOTISSEMENT SITUÉ AU 195, PROMENADE HUNTMAR
--

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. autorise la Ville à conclure une entente préalable avec**

- 2325483 Ontario Inc., et déléguer le pouvoir à cette fin au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique, en vue de procéder à la conception et à la construction de l'artère nord-sud de Stittsville dans le lotissement situé au 195, promenade Huntmar, comme le décrit le présent rapport, jusqu'à concurrence de 10 161 382 \$, taxes applicables et indexation en sus, conformément aux principes et à la politique de l'entente préalable énoncés dans les documents 1 et 2, et dont la forme et le contenu définitifs seront à la satisfaction du greffier municipal et de l'avocat général;**
- 2. autorise la sortie des fonds nécessaires au remboursement des coûts de conception et de construction engagés par 2325483 Ontario Inc. dans le cadre de l'exécution de l'entente préalable;**
  - 3. autorise la création d'un budget pour les travaux de conception et d'installation requis dans le cadre de l'exécution de l'entente préalable;**
  - 4. autorise l'engagement préalable d'une somme de 10 161 382 \$, taxes applicables et indexation en sus (la limite maximale de l'entente préalable), provenant du budget d'immobilisations de 2022 et des prévisions de redevances d'aménagement, sous réserve de l'exécution de l'entente préalable;**
  - 5. autorise la dépense de 10 161 382 \$, taxes applicables et indexation en sus (la limite maximale de l'entente préalable), conformément au calendrier de remboursement fixé dans l'entente préalable.**

ADOPTÉES

27. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1211, CHEMIN  
OLD MONTRÉAL

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 1211, chemin Old Montréal en vue de changer le zonage et les limites de zonage actuels afin qu'ils puissent correspondre à la configuration du lot et du pâté révisés dans l'ébauche du plan de lotissement final des phases 5, 6 et 7 du village Cardinal Creek, comme l'explique le document 3 et comme l'illustre le document 4.

ADOPTÉE

28. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 300, 302, 304 ET  
306 AVENUE ELMGROVE

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

Que le Conseil approuve une modification apportée au Règlement de zonage 2008-250 et visant les 300, 302, 304 et 306, avenue Elmgrove afin de permettre la construction de quatre (4) immeubles résidentiels de faible hauteur composés chacun de quatre (4) logements, comme le précise le document 2, dans sa version modifiée par ce qui suit :

1. Que l'on recommande un retrait minimal de 1,1 m pour la cour latérale intérieure afin d'éviter tout manquement en matière de zonage;
2. Que l'on modifie le document 2 – Détails du zonage recommandé de manière à remplacer le retrait minimal pour la cour latérale intérieure de 1,2 m par 1,1 m; et,

3. **Qu'aucun autre avis ne soit donné, conformément au paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

ADOPTÉES

29. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 87, AVENUE STIRLING

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 87, avenue Stirling, afin de permettre la construction d'un immeuble d'habitation de trois étages et comptant sept logements, comme l'expose en détail le document 2;**

ADOPTÉE

30. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 8900, BOULEVARD JEANNE-D'ARC NORD

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 8900, boulevard Jeanne-d'Arc Nord en vue de permettre l'aménagement de trois immeubles d'appartements, comme le précisent les documents 2, 3 et 4.**

ADOPTÉE, dans sa version modifiée par la motion suivante :

**MOTION NO 25/19**

Motion du conseiller M. Luloff

Appuyée par la conseillère J. Harder

**ATTENDU QU'on recommande dans le rapport ACS2019-PIE-PS-0113 d'approuver une modification en vue d'autoriser les trois immeubles à logements;**

**ATTENDU QUE** des clarifications sont requises dans les documents 1, 2 et 3 pour que les annexes où est établie la hauteur maximale des bâtiments s'appliquent aux secteurs appropriés du site.

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU** que le Conseil approuve :

1. la suppression des documents 1, 2 et 3 dudit rapport pour les remplacer par les documents révisés ci-joints<sup>4</sup>.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'**aucun nouvel avis ne soit donné en vertu du paragraphe 34 (17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE

31. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 250, RUE BESSERER
---

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil approuve :**

1. une modification apportée au Règlement de zonage 2008-250 et visant le 250, rue Besserer, afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de neuf étages, comme le précise le document 2, dans sa version modifiée par ce qui suit :
  - a. que les dispositions suivantes soit ajouté à la section 2 a) du document 2 – Détails du zonage recommandé:
    - Une place de stationnement pour visiteurs peut servir de place de stationnement d'autopartage;
    - L'utilisation d'une place de stationnement pour visiteurs comme place de stationnement d'autopartage ne constitue pas une infraction au Règlement de zonage.

<sup>4</sup> Voir l'annexe A du procès-verbal

2. **que, conformément au paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire, aucun nouvel avis ne soit donné.**

ADOPTÉES avec la dissidence du conseiller M. Fleury.

32. DEMANDE DE DÉMOLITION ET DE NOUVELLE CONSTRUCTION AU 58, RUE FLORENCE, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DU CENTRE-VILLE ET DÉSIGNÉE AUX TERMES DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

#### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **approuve la démolition du 58, rue Florence, conformément aux conclusions de la lettre sur l'état structural préparée par Kollaard Associates, et datée du 26 juin 2019;**
2. **approuve la demande de construction d'un nouveau bâtiment au 58, rue Florence, conformément aux plans soumis par Evolution Design and Drafting & Tanner Vine Interiors et reçus le 21 octobre 2019;**
3. **délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des changements mineurs de conception;**
4. **approuve la délivrance du permis en matière de patrimoine, d'une validité de deux ans à partir de la date de délivrance, sauf si le permis est prolongé par le Conseil municipal.**

**(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 24 décembre 2019.)**

**(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant**



**qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)**

ADOPTÉES

33. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 58, RUE FLORENCE

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification apportée au Règlement de zonage 2008-250 et visant le 58, rue Florence, afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de faible hauteur (trois étages), comme le précise le document 2.**

ADOPTÉE

34. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PROPOSÉE PAR LA VILLE POUR AUTORISER LES LIEUX DE CULTE DANS LES SECTEURS D'EMPLOI URBAINS

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil approuve:**

- 1. les modifications proposées pour le Règlement de zonage (no 2008-250), qui visent à ce que soit autorisé l'aménagement de petits lieux de culte sur 189 propriétés situées dans des zones industrielles de secteurs d'emploi urbains, comme l'indiquent les documents 1 et 2, dans sa version modifiée par ce qui suit .**
  - que le Conseil modifie le Règlement municipal no 2017-111 afin d'ajouter l'exception urbaine 2382 au 102, promenade Bill Leathem et de préciser dans la colonne V**

**que les recommandations du rapport ne s'appliquent pas au 102, promenade Bill Leathem.**

2. **que, conformément au paragraphe 34(17) de la Loi sur l'aménagement du territoire, aucun nouvel avis ne soit donné.**

ADOPTÉES

35. MOTION - RÉOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT L'ARTICLE 45 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, À L'ÉGARD DU 16 ET 20, AVENUE HAMILTON NORD

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil autorise la présentation d'une demande de dérogation mineure au Comité de dérogation pour les 16 et 20, avenue Hamilton Nord.**

ADOPTÉE

36. MOTION - POUVOIRS DÉLÉGUÉS POUR LA FERMETURE DE RUES

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve ce qui suit :**

1. **Sous réserve de la recommandation 2, que l'on abroge les pouvoirs délégués en vertu du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs ou de tout autre politique ou règlement municipaux autorisant un membre du personnel à fermer des rues pendant plus de 20 jours ouvrables pour permettre un aménagement afin que l'on tienne compte des préoccupations du public et que les promoteurs proposent un détour sécuritaire jugé satisfaisant par les résidents, les conseillers de quartier et la Direction générale des transports;**

2. **Que les pouvoirs délégués puissent être rétablis avec le consentement écrit des conseillers des quartiers où se trouvent les tronçons de rue que l'on propose de fermer;**
3. **Que l'on demande au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique de présenter en 2020 au Comité et au Conseil un rapport recommandant la mise en place d'un processus approprié pour régler les problèmes soulevés dans la présente motion.**

ADOPTÉES

RAPPORT CONJOINT 2 DU COMITÉ DE L'URBANISME ET DU  
COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

37. NOUVEAU PLAN OFFICIEL – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PRÉLIMINAIRES
--

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'URBANISME ET DU  
COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES  
TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil :**

1. **approuve les prévisions recommandées dans le document 1 en matière de population, de ménages et d'emplois, et les utiliser comme base du nouveau Plan officiel;**
2. **approuve les orientations stratégiques préliminaires du nouveau Plan officiel figurant dans le document 2;**
3. **approuve la tenue d'une autre réunion conjointe de ces deux comités en mars 2020, pour étudier les questions suivantes relevant de l'article 26 de la Loi sur l'aménagement du territoire :**

- a) présentation des politiques stratégiques de croissance du nouveau Plan officiel, et discussion sur les révisions qui pourraient être nécessaires pour assurer la conformité du Plan officiel à la Déclaration de principes provinciale et la prise en compte des questions d'intérêt provincial énoncées à l'article 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire;
  - b) présentation de l'information concernant les cibles de densification et de renseignements supplémentaires sur l'éventuelle expansion du secteur urbain qui sera recommandée, visant à respecter les politiques en matière d'offre de terrains et toute autre politique de la Déclaration de principes provinciale, y compris celles qui touchent les changements climatiques;
  - c) présentation d'un aperçu du calendrier et des étapes importantes du projet.
4. enjoint au personnel de présenter un rapport lors d'une réunion conjointe du Comité de l'urbanisme, du Comité de l'agriculture et des affaires rurales et du Conseil, prévue en mars 2020, dans lequel seront exposés le budget d'acquisition de terrains et les critères détaillés de la zone d'expansion qui serviront à étayer la stratégie de croissance du nouveau Plan officiel;
  5. enjoint au personnel d'élaborer une version provisoire du nouveau Plan officiel, qui sera présentée en octobre 2020, en s'appuyant sur les orientations stratégiques préliminaires énoncées dans le document 2, et de préparer le budget d'acquisition de terrains et les critères détaillés de la zone d'expansion approuvés en mars 2020;
  6. enjoint au personnel d'entamer, au premier trimestre de 2020, les travaux préliminaires de mise en œuvre du nouveau Plan officiel dans le Règlement de zonage, et de soumettre, au quatrième trimestre de 2020, un plan de travail au Conseil, avec les ressources en personnel

**actuelles;**

- 7. sursoie aux exigences de distribution et de livraison, en vertu des paragraphes 29(3) et 34(1) du Règlement de procédure, afin d'examiner le présent rapport à sa réunion du 11 décembre 2019.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 7 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

<b>38. MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE</b>
--

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES :**

**Que le Conseil approuve :**

- 1. Le Plan d'action stratégique de sécurité routière comme il est indiqué dans le présent rapport;**
- 2. Les principes d'une approche systémique de la sécurité routière appliquée à la conception des routes et que toutes les nouvelles rues résidentielles locales, construites au sein de nouveaux lotissements, ou lors de travaux de réfection effectués sur des rues résidentielles locales, soient conçues en fonction d'une vitesse de circulation de 30 km/h;**
- 3. Que toutes les recettes provenant des mesures de contrôle automatisé, y compris les dispositifs automatisés de contrôle de la vitesse, les systèmes automatisés de reconnaissance des plaques d'immatriculation et les caméras sur les autobus scolaires, ainsi que toute nouvelle forme de mesure de contrôle automatisé, en plus des recettes provenant des nouveaux appareils photo reliés aux feux rouges installés après 2020, soient affectées au fonds**

de réserve du programme du Plan d'action stratégique de sécurité routière pour la mise en œuvre des contre-mesures définies dans le rapport du Plan d'action stratégique de sécurité routière 2020-2024;

4. **Que les Services de la circulation présentent chaque année un rapport au Comité des transports à compter de 2021 pour faire le point sur les progrès de la mise en œuvre du programme du Plan d'action stratégique de sécurité routière par rapport à l'année précédente et pour obtenir l'approbation des projets présentés dans le cadre du plan de mise en œuvre de cette année-là.**
5. **Que la Ville d'Ottawa vise un bilan de zéro décès sur les routes d'ici 2035, en portant une attention particulière à la sécurité des usagers les plus vulnérables du réseau routier: piétons, écoliers, personnes âgées et cyclistes.**
6. **Que le personnel, parallèlement à la mise à jour du plan financier attendue en 2022, fasse des suggestions et mentionne les coûts de fonctionnement et d'immobilisations nécessaires pour parvenir à éliminer les décès sur les routes d'ici 2035.**
7. **Que le Conseil municipal, par l'entremise du maire, demande officiellement au gouvernement du Canada et au gouvernement de l'Ontario de créer un financement important réservé à la sécurité de l'infrastructure routière pour soutenir des projets dans ce domaine dans la Ville d'Ottawa et pour continuer notre route vers un bilan de décès et de blessures graves nul.**
8. **Que le personnel prépare un plan dans les limites du budget existant pour instaurer graduellement une limite de vitesse de 30 km/h dans toutes les zones résidentielles du centre-ville, comme le prévoit le Plan d'action stratégique de sécurité routière de la Ville, ainsi que dans le marché By, dans le respect des exigences sur l'affichage d'une limite de vitesse de 30 km/h, en concertation avec les conseillers de quartier et à partir de leur budgets consacrés à la prise de**

**mesures temporaires de modération de la circulation et d'autres moyens de financement, conformément à la politique prévoyant l'affichage d'une limite de vitesse de 30 km/h sur des routes existantes.**

ADOPTÉES

39. MOTION - MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DES TRANSPORTS (PDT)
---

#### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve la nomination des membres suivants au Groupe de conseillers parrains de la mise à jour du PDT :

1. Président du Comité des transports;
2. Président de la Commission du transport en commun;
3. Présidente du Comité de l'urbanisme;
4. Président du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;
5. Président du Conseil de santé d'Ottawa;
6. Président du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets.

ADOPTÉE, dans sa version modifiée par la motion suivante :

#### MOTION NO 25/20

Motion du conseiller S. Blais

Appuyée par le conseiller J. Leiper

**ATTENDU QUE, lors de sa réunion du 4 décembre 2019, le Comité des transports a adopté une motion recommandant que le Conseil municipal approuve l'adhésion d'un Groupe de conseillers parrains, qui comprendrait le président du Comité des transports, pour la révision du Plan directeur des transports (PDT);**

**ATTENDU QUE**, conformément aux directives du Comité des transports, le greffier municipal a informé le Conseil des implications sur le quorum de l'adhésion du vice-président du Comité des transports (le conseiller Leiper) ou d'un autre conseiller du noyau urbain dans le Groupe de conseillers parrains;

**ATTENDU QUE**, en remplaçant le président par le vice-président du Comité des transports au sein du Groupe de conseillers parrains, le Comité des transports serait en outre représenté par un conseiller du noyau urbain, sans qu'il faille augmenter le nombre de membres;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** la composition du Groupe de conseillers parrains pour la révision du PDT soit revue de sorte que le Comité des transports soit représenté par son vice-président.

ADOPTÉE

#### **POINTS À HUIS CLOS\***

##### **RAPPORT 6A DU CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA**

40. **NOMINATION DE MÉDECIN ADJOINT EN SANTÉ PUBLIQUE – À HUIS CLOS - AFFAIRES PRIVÉES CONCERNANT UNE PERSONNE POUVANT ÊTRE IDENTIFIÉE - DATE DE COMPTE RENDU : SUR APPROBATION PAR LE CONSEIL**

#### **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

- 1. Que le Conseil recommande la nomination d'un médecin adjoint en santé publique au ministre de la Santé conformément à la *Loi de 1999 sur la ville d'Ottawa* et à la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*; et**
- 2. Sous réserve de l'approbation de la recommandation n° 1, que le Conseil transmette au ministre de la Santé sa recommandation visant l'approbation de cette nomination.**

Les recommandations du rapport ont été ADOPTÉES pendant une séance publique.



**ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC**

**RAPPORT NO 9 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES**

**A. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE –PARTIE DE 3083,  
CHEMIN UPPER DWYER HILL**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 portant sur une partie du 3083 chemin Upper Dwyer Hill dans le but de faire passer le zonage d'une partie des terres de Zone agricole, sous-zone 2 (AG2) à Zone agricole, sous-zone 6 (AG6) afin d'interdire les utilisations résidentielles sur les terres agricoles conservées, comme l'indique le document 2.**

ADOPTÉE

**RAPPORT NO 10 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**B. NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION DE LA ZONE  
D'AMÉLIORATION COMMERCIALE D'ORLÉANS**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil municipal approuve la nomination de André Grzela au conseil de gestion de la Zone d'amélioration commerciale du cœur d'Orléans pour le mandat du Conseil 2018-2022 ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé pendant le prochain mandat du Conseil.**

ADOPTÉE

**C. ÉTAPE 1 DU PROJET DE TRAIN LÉGER SUR RAIL – COÛTS ASSOCIÉS AUX ACQUISITIONS DE PROPRIÉTÉS**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil reçoit le présent rapport à titre d'information.**

REÇUE

**D. DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA REMISE EN VALEUR DE FRICHES INDUSTRIELLES –716 AND 770, RUE BROOKFIELD**

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. Approuve la demande de participation au programme de subvention pour la remise en valeur de friches industrielles soumise par 1165098 B.C LTD, propriétaire des biens-fonds situés sur le chemin Brookfield, en vue d'obtenir une subvention dans le cadre du Plan d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles n'excédant pas 2 570 711 \$ et dont la période de versement sera échelonnée sur 10 ans au maximum, sous réserve de la conclusion d'une entente de subvention en vue du réaménagement des friches industrielles, et conformément à ses conditions; et**
- 2. Délègue au directeur général de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique le pouvoir de conclure une entente de subvention pour la remise en valeur de friches industrielles avec 1165098 B.C LTD, qui établit les modalités relatives au versement de la subvention permettant le réaménagement des biens-fonds situés aux 716 et 770, chemin Brookfield, à**

**la satisfaction du directeur général de planification,  
infrastructure et développement économique.**

ADOPTÉES

E. DEMANDE AU TITRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION DES FRICHES INDUSTRIELLES – 819, RUE BANK
--

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. Approuve la demande de participation au Programme de subvention pour la remise en valeur des friches industrielles présentée par Minto Properties Inc., propriétaire du bien-fonds situé au 819, rue Bank, pour une subvention versée en vertu du Plan d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles n'excédant pas 1 698 294,00 \$ au total, sur une période de versement échelonnée sur 10 ans au maximum, sous réserve de l'adoption des modalités de l'Entente de subvention pour la remise en valeur des friches industrielles, et conformément à celles-ci; et**
- 2. Délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir de conclure une entente de subvention pour le réaménagement des friches industrielles avec Minto Properties Inc., qui établit les modalités relatives au versement de la subvention permettant le réaménagement du 819, rue Bank, à la satisfaction du directeur général de planification, infrastructure et développement économique.**

ADOPTÉES

F. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 4192, CHEMIN FALLOWFIELD

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 4192, chemin Fallowfield afin de permettre l'aménagement d'une garderie et d'un bureau en rezonant la propriété désignée « zone d'aménagement futur » à « zone de petites institutions », comme l'indique le document 2 et l'explique en détail le document 3.**

ADOPTÉE

G. MISE À JOUR SUR LE SYSTÈME DE DRAINAGE ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES À L'INTÉRIEUR DE LA CEINTURE DE VERDURE (SECTEUR C-1)

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. approuve un règlement municipal afin de modifier le Règlement sur les redevances d'aménagement spécifiques à un secteur pour la gestion des eaux pluviales 2019-161 – bassins à l'intérieur de la Ceinture de verdure (secteur C-1), comme l'indique le document 1.**
- 2. appuie une modification du Règlement 2019-161 par le Tribunal d'appel de l'aménagement local pour la période commençant le 22 mai 2019 et se terminant le 11 décembre 2019 afin d'appliquer rétroactivement le coût des permis de construction pour les zones non résidentielles, qui figure dans le document 1, aux permis de construction pour les zones non résidentielles, obtenus pour la zone en question depuis l'adoption du règlement précédent.**

ADOPTÉES

H. MODIFICATIONS DU PLAN OFFICIEL ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1426, BOULEVARD ST. JOSEPH

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve les modifications du Plan officiel et du Règlement de zonage 2008-250 visant le 1426, boulevard St-Joseph en vue de repousser les limites de la zone au sein de laquelle un centre de formation policière et militaire est autorisé, comme l'explique les document 2 et 3.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 7 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

I. RECOMMANDATION VISANT À PROLONGER LES HEURES D'OUVERTURE DES TERRASSES DANS LE COULOIR DE LA RUE ELGIN, RÉCEMMENT RÉAMÉNAGÉE

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Comité des transports recommande au Conseil :**

- 1. de suspendre les paragraphes 7(3) et 7(4) du Règlement régissant les terrasses sur emprise (no 2017-92), qui exigent la fermeture des terrasses sur emprise à 22 h, et de permettre que les terrasses donnant sur la rue Elgin entre l'avenue Laurier Ouest et la rue McLeod ferment toutes les nuits à 2 h du matin;**
- 2. de modifier ledit règlement comme l'indiquent le présent rapport et le document 1.**

ADOPTÉES

GREFFIER MUNICIPAL

J. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL LE 27 NOVEMBRE 2019

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 27 novembre, 2019 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de documents 1 à 4.

ADOPTÉE

**SUITE À DONNER DES ARTICLES RATIFIÉS PAR LES COMITÉS EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ**

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

REÇUE

**MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS**

**MOTION NO 25/21**

Motion du conseiller G. Gower  
Appuyée par le conseiller M. Luloff

**Que les rapports restants suivants, sauf ceux déjà adoptés par le Conseil dans le**

**cadre du budget, soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée :**

- 1. Rapport n° 9 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 2. Rapport n° 6 du Comité de la vérification;**
- 3. Rapport n° 8 du Sous-comité du patrimoine bâti;**
- 4. Rapport n° 10 du Comité des finances et du développement économique;**
- 5. Rapport n° 17 du Comité de l'urbanisme;**
- 6. Rapport conjoint n° 2 du Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 7. Rapport n° 7 du Comité des transports;**
- 8. Le rapport du greffier municipal intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 27 novembre 2019 »; et**
- 9. Le rapport du Conseil de santé d'Ottawa présenté lors d'une réunion à huis clos, intitulé « Nomination des médecins adjoints en santé publique – à huis clos – affaires privées concernant une personne qui peut être identifiée. Date de compte rendu : sur approbation par le Conseil ».**

ADOPTÉE

## **MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE**

### **MOTION NO 25/22**

Motion de la conseillère J. Harder  
Appuyée par le conseiller T. Tierney

**ATTENDU QUE la prochaine réunion ordinaire du Conseil aura lieu le 29 janvier 2020;**

**ATTENDU QUE l'adoption et l'enregistrement d'un ou de plusieurs règlements d'exemption à la réglementation relative aux parties de lots pourraient être nécessaires avant le 29 janvier 2020;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** les règles de procédure soient suspendues afin de permettre l'introduction de la motion suivante :

**ATTENDU QUE** la cession du titre d'une nouvelle maison exige souvent de lever la réglementation relative aux parties de lots;

**ATTENDU QUE** pour enregistrer un règlement municipal en lien avec la réglementation relative aux parties de lots, celui-ci doit contenir la désignation officielle du lot, y compris le numéro du plan de lotissement;

**ATTENDU QUE** le personnel prévoit qu'au moins un plan de lotissement sera enregistré entre les réunions du Conseil du 1er décembre 2020 et du 29 janvier 2020;

**ATTENDU QUE** le personnel a indiqué que des clôtures prévues pendant cette période ne pourront se faire si un règlement d'exemption à la réglementation relative aux parties de lots n'est pas adopté;

**ATTENDU QUE** les articles 9, 10, 11 et 23.1 de la Loi sur les municipalités autorisent la Ville à déléguer le pouvoir d'adopter certains règlements municipaux;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil approuve ce qui suit :

1. Entre le 12 décembre 2019 et le 28 janvier 2020, inclusivement, le Conseil délègue au directeur, Services de planification le pouvoir d'adopter des règlements d'exemption à la réglementation relative aux parties de lots, conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement du territoire;
2. Le pouvoir d'adopter des règlements d'exemption à la réglementation relative aux parties de lots ne devrait être exercé qu'avec le consentement écrit du conseiller de quartier dans lequel le terrain visé est situé.

ADOPTÉE

#### **MOTION NO 25/23**

Motion du conseiller S. Moffatt  
Appuyée par le conseiller A. Hubley



**Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, puisqu'il s'agit de la dernière réunion du Conseil en 2019 et que la prochaine n'est prévue que le 29 janvier 2020.**

**ATTENDU QU'à sa réunion du 25 septembre 2019, le Conseil municipal a examiné la motion no 20/3 relative à la demande de congé autorisé du conseiller Chiarelli;**

**ATTENDU QUE le Conseil a approuvé les parties suivantes de la motion :**

**« IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le consentement exigé par le Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs pour les affaires du quartier 8 soit donné par les conseillers Hubley et Moffatt;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE soient réduits temporairement d'un membre la composition et le quorum du Comité de l'urbanisme, du Sous-comité du patrimoine bâti et du Sous-comité de la technologie de l'information, jusqu'à ce que le conseiller Chiarelli revienne y siéger;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil délègue temporairement au greffier municipal et au gestionnaire, Services législatifs le pouvoir d'approuver le paiement des dépenses associées au budget du bureau du quartier 8 si ces dernières sont liées à des factures ordinaires et, après consultation du personnel du bureau du quartier 8 et des conseillers Hubley et Moffatt, à des événements saisonniers annuels, dans la mesure où un précédent de paiement de tels frais peut être établi et où les fonds sont suffisants »;**

**ATTENDU QUE, outre sa participation à la réunion du Conseil du 6 novembre 2019, le conseiller Rick Chiarelli a repris un certain nombre de ses tâches de conseiller municipal, ayant entre autres approuvé des dépenses municipales, participé à différents événements dans le quartier Collège, fait des commentaires au personnel sur les questions de pouvoirs délégués, et participe à la présente réunion du Conseil;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil annule immédiatement les trois résolutions de la motion no 20/3, approuvées le 5 septembre 2019.**

**ADOPTÉE**

## **AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)**

### **MOTION**

Motion de Conseiller M. Fleury  
Appuyée par Conseiller S. Blais

**ATTENDU QUE l'avenir du quotidien *Le Droit* inquiète grandement la communauté francophone d'Ottawa; et**

**ATTENDU QUE *Le Droit* est le seul quotidien de langue française en Ontario; et**

**ATTENDU QUE depuis sa fondation en 1913, le journal *Le Droit* défend les droits des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens et offre une couverture médiatique importante pour notre communauté; et**

**ATTENDU QUE la présence et la couverture médiatiques de l'Ontario français constituent un pilier pour soutenir la démocratie de notre ville et de notre communauté; et**

**ATTENDU QUE la salle de rédaction et le bureau principal du journal *Le Droit* sont situés à Ottawa depuis 106 ans; et**

**ATTENDU QU'il nous apparaît essentiel qu'une salle de presse reste dans la capitale nationale et que la proposition retenue conserve les emplois des journalistes affectés à la couverture de la ville d'Ottawa et de la province de l'Ontario, ainsi que des correspondants dans l'Est ontarien;**

**IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le Conseil municipal d'Ottawa se prononce sur l'importance du quotidien *Le Droit* à Ottawa;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa encourage le quotidien *Le Droit* à collaborer avec la communauté et le milieu des affaires pour trouver des stratégies et des solutions afin que *Le Droit* maintienne sa présence à Ottawa et sa couverture de communauté francophone de l'Ontario.**

## MOTION

Motion de la conseillère C. McKenney  
Appuyée par le conseiller R. King

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa est fière d'être une ville bienveillante et compatissante qui s'efforce continuellement d'être un lieu où les gens veulent vivre, travailler et jouer;**

**ATTENDU QUE l'accès à un logement sécuritaire, adéquat et abordable pour tous est un élément essentiel de l'atteinte de cet objectif;**

**ATTENDU QU'EN 1976, le Canada a signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui comprend les droits au travail, aux soins de santé et à l'éducation, ainsi que le droit à un niveau de vie adéquat;**

**ATTENDU QUE le 21 juin 2019, le gouvernement fédéral a consacré le logement comme un droit dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement;**

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a effectué des investissements dans le but de réduire l'itinérance chronique et d'accroître l'offre de logements abordables;**

**ATTENDU QU'en 2019, ces investissements comprenaient 15 millions de dollars en fonds d'immobilisations pour de nouveaux logements abordables et un montant de 111 millions de dollars pour l'utilisation et la réparation de logements communautaires, les subventions au logement, les services de soutien et diverses initiatives en matière de logement et d'itinérance;**

**ATTENDU QU'EN dépit de ces investissements, en juin 2019, l'examen à mi-parcours du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance indiquait que :**

- **42 pour cent des locataires dépensent plus de 30 pour cent de leur revenu avant impôt pour payer le loyer médian d'un logement local adéquat, abordable et convenable;**
- **le loyer moyen pour tous les types d'appartements sans égard au nombre de chambres étant 1 174 dollars (rapports sur le marché locatif 2018 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement), Ottawa se classe au troisième rang pour les loyers les plus élevés dans un grand centre urbain en Ontario;**
- **le nombre de ménages figurant sur la liste d'attente centralisée pour un**

**logement abordable a enregistré une augmentation renversante de 14,8 pour cent par rapport à 2017, et que la liste comptait maintenant plus de 12 000 ménages;**

- **le taux global d'utilisation des refuges d'urgence a augmenté de 6,5 pour cent au cours de la dernière année pour atteindre un total de 7 937 personnes ayant eu recours aux refuges d'urgence dans la ville, cette augmentation découlant d'une hausse importante du nombre de femmes (5,5 pour cent) et de familles (10,6 pour cent) qui utilisent un refuge;**
- **en termes d'itinérance chronique et épisodique, on a enregistré des augmentations importantes parmi les hommes célibataires (10,8 pour cent et 5,6 pour cent) et dans les familles (13,7 pour cent pour l'itinérance chronique);**

**ATTENDU QUE** selon les données du recensement, les Autochtones représentent 2,5 pour cent de la population d'Ottawa, mais que 25 pour cent des personnes vivant en situation d'itinérance à Ottawa se sont identifiées comme Autochtones;

**ATTENDU QUE** les personnes vivant dans des refuges font partie de la crise et non pas de la solution;

**ATTENDU QUE** l'on estime qu'environ 92 personnes passent leurs nuits à l'extérieur à Ottawa;

**ATTENDU QUE** depuis le 1er avril de cette année, 698 femmes et leurs enfants ayant fui la violence familiale se sont vus refuser l'accès à des refuges pour femmes victimes de violence familiale et n'avaient pas beaucoup d'options pour trouver un refuge sécuritaire, retournant souvent dans une situation dangereuse;

**ATTENDU QUE** ces statistiques indiquent clairement que les niveaux actuels de financement de notre plan et de financement fédéral et provincial ne sont pas suffisants pour fournir un logement convenable à tous ou pour éliminer l'itinérance chronique dans notre ville;

**ATTENDU QUE** le gouvernement provincial, par l'entremise de la Loi de 2011 sur les services de logement, exige que la Ville soumette un Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance mis à jour d'ici le 31 décembre 2019 qui reflète les besoins et les priorités de la communauté;

**ATTENDU QUE** le succès du Plan dépend de l'engagement d'un financement soutenu et accru de tous les paliers de gouvernement afin d'aborder les problèmes de l'insécurité liée au logement et de l'itinérance à Ottawa;

**ATTENDU QUE** les besoins de la communauté l'emportent de loin sur les ressources et le financement disponibles dont la Ville a besoin pour s'attaquer efficacement à ce problème et que la situation nécessite désespérément l'appui des gouvernements fédéral et provincial;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** la Ville d'Ottawa déclare officiellement une situation d'urgence en matière de logement abordable et d'itinérance, reconnaissant qu'elle ne possède pas les ressources nécessaires pour gérer seule cette crise et que le Conseil demande aux gouvernements fédéral et provincial de l'aider en augmentant immédiatement le financement d'urgence pour le logement, l'aide au logement et les allocations de logement, et en fournissant un plan financier à long terme pour répondre aux besoins de la communauté.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE**, grâce à la mise à jour de notre Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, le personnel fournisse au Conseil municipal ce dont ce dernier aura besoin pour établir des objectifs plus ambitieux et un cadre d'action afin :

- de préserver et d'accroître l'offre de logements abordables;
- d'accroître l'accès aux logements abordables;
- d'empêcher l'apparition de l'itinérance et d'éliminer à 100 % l'itinérance chronique d'ici 2024 en portant une attention particulière à l'itinérance des Autochtones;
- de veiller à ce que les gens profitent d'un soutien pour assurer la stabilité et le maintien à long terme du logement.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le personnel soit chargé d'élaborer un plan financier à long terme pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance.

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le personnel soit chargé d'examiner la faisabilité de l'expropriation d'immeubles inutilisés et vacants afin de les convertir en logements pour personnes et familles aux revenus variés ou en logements en milieu de soutien en vertu de l'examen du Règlement sur les bâtiments vides;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel examine les étapes nécessaires pour que la Ville puisse établir une fiducie foncière pour protéger les terres publiques, notamment celles que le personnel juge appropriées pour l'aménagement de logements abordables à proximité du transport en commun rapide, et fasse rapport de ses conclusions au comité permanent approprié et au Conseil.**

## **MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS**

### **MOTION NO 25/24**

Motion du conseiller G. Gower  
Appuyée par le conseiller M. Luloff

**Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.**

ADOPTÉES

## **RÈGLEMENTS**

### **TROIS LECTURES**

- 2019-420. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-180 sur l'affectation d'agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2019-421. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à réglementer la circulation des véhicules tout-terrain, des véhicules utilitaires hors route polyvalents, des véhicules récréatifs hors route et des motoneiges sur certaines routes désignées et emprises routières fermées de la Ville.
- 2019-422. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2019-74 visant à réglementer l'approvisionnement municipal en eau et à abroger le Règlement n° 2018-167.
- 2019-423. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2018-213 sur l'affectation de certains agents d'application des règlements municipaux à l'application des dispositions du *Règlement municipal sur le raccordement des égouts* et à l'abrogation du Règlement n° 2016-6.

- 2019-424. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2018-212 sur l'affectation de certains agents d'application des règlements municipaux à l'application des dispositions du *Règlement municipal sur les égouts* et à l'abrogation du Règlement n° 2012-5.
- 2019-425. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'usage public (promenade Chapman Mills Drive).
- 2019-426. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2005-208 et le Règlement n° 2013-416 abrogeant les dispositions qui abrogent certains articles des règlements en lien avec l'entretien des propriétés et les normes d'entretien des biens dans la Côte-de-Sable.
- 2019-427. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'usage public (rue Haut-Canada Street).
- 2019-428. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2013-416 afin de changer les frais de réinspection.
- 2019-429. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1643 situées sur le chemin de la Crevasse Road, le cours Bergschrund Walk, la rue Cornice Street, le croissant Cairn Crescent, le cercle de la Cordelette Circle, le chemin du Couloir Road et la ruelle du Verglas Lane.
- 2019-430. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1622 situées sur le chemin Meynell Road.
- 2019-431. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1618 situées sur la voie Spreadwing Way, la placette Viceroy Mews, la voie Omagaki Way, le chemin Miikana Road, la promenade Dun Skipper Drive, la promenade Esban Drive, la voie Ginebik Way, la place Ninaatik Place et l'avenue Paakanaak Avenue.
- 2019-432. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles des plans 4M-1290 et 4M-1644 situées sur le privé Tranquil Stream Private, le privé

Dearborn Private et le privé Fawn Valley Private.

- 2019-433. Règlement de la Ville d'Ottawa abrogeant le Règlement n° 2018-245 afin de remplacer le nom de la promenade Riverside Drive, une route municipale de la ville d'Ottawa.
- 2019-434. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en route publique et les affectant à l'usage public (promenade Aquaview).
- 2019-435. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1645 situées sur la ruelle Twin Peak Lane et la voie Horseshoe Falls Way.
- 2019-436. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2007-338, dans sa version modifiée, afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux à l'Unité des agents spéciaux de la Direction générale des transports.
- 2019-437. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2019-161 sur l'imposition de redevances d'aménagement pour les installations de gestion des eaux pluviales des bassins à l'intérieur de la Ceinture de verdure.
- 2019-438. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan officiel de la Ville d'Ottawa afin de changer la désignation du terrain ayant pour désignation municipale le 1426, boulevard St-Joseph.
- 2019-439. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan secondaire du centre d'activités de Nepean-Sud – Secteur 7, et à ajouter le Plan secondaire du centre-ville de Barrhaven dans le volume 2A de son Plan officiel.
- 2019-440. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan officiel de la Ville afin de changer la désignation du terrain ayant pour désignation municipale 1966, promenade Roger Stevens.
- 2019-441. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de retirer le symbole d'aménagement différé sur les terrains ayant pour désignations municipales le 2983 et le 3051, chemin Navan.
- 2019-442. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale



le 87, avenue Stirling.

- 2019-443. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1966, promenade Roger Stevens.
- 2019-444. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 250, rue Besserer.
- 2019-445. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 300, 302, 304 et 306, avenue Elmgrove.
- 2019-446. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 4192, chemin Fallowfield.
- 2019-447. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 58, rue Florence.
- 2019-448. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1211, chemin Old Montreal.
- 2019-449. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 sur les lieux de culte dans les secteurs d'emploi urbains.
- 2019-450. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1426, boulevard St-Joseph.
- 2019-451. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 3083, chemin Upper Dwyer Hill.
- 2019-452. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'usage public (ruelle de Saintonge Lane, avenue de la Famille-Laporte Avenue, promenade Cardinal Creek Drive).
- 2019-453. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner le parc Central, situé

au 19, avenue Clemow et au 630, rue Bank, comme faisant partie du patrimoine culturel.

- 2019-454. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner l'immeuble d'appartements Ambassador Court, situé au 612, rue Bank, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2019-455. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner le cottage Cobble, situé au 420, avenue Kenwood, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2019-456. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner l'Ottawa Rowing Club, situé aux 8 et 10, promenade Lady Grey, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2019-457. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner la maison Magee (présentement le NCSM Bytown, mess des officiers de la marine), située au 78, rue Lisgar, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2019-458. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 8900, boulevard Jeanne-d'Arc.
- 2019-459. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à reconnaître la compétence conjointe sur les voies publiques qui constituent une ligne de démarcation et à autoriser la conclusion de l'accord sur les voies limitrophes, entre la Ville d'Ottawa et le canton de Montague.
- 2019-460. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement municipal n° 2017-111 concernant les terrains dont l'adresse municipale est le 102, promenade Bill Leatham.

ADOPTÉES

## **RÈGLEMENT DE RATIFICATION**

### **MOTION NO 25/25**

Motion du conseiller G. Gower  
Appuyée par le conseiller M. Luloff

**Que le règlement suivant soit lu et adopté :**

**Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 11 décembre 2019.**

ADOPTÉE

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

Conseillère J. Sudds

*Est-ce que le personnel municipal peut fournir par écrit les réponses aux questions suivantes avant la prochaine séance du Conseil municipal du 29 janvier 2020?*

- 1. Pourquoi les employés municipaux traitent-ils les demandes de Clublink alors que l'entente de quarante pour cent est contestée devant les tribunaux?*
- 2. Selon l'avis du personnel des Services juridiques et de planification de la Ville, qu'arrivera-t-il si les employés municipaux ne traitent pas les demandes de Clublink avant la fin du processus judiciaire?*
- 3. Est-ce que la période de 120 jours, eu égard à la demande d'approbation du plan préliminaire, est suffisante pour permettre au personnel d'en faire une analyse et une évaluation rigoureuses et de formuler des recommandations relativement aux questions examinées en vertu de l'article 51 de la Loi sur l'aménagement du territoire (plans de lotissement)?*
- 4. Que se passe-t-il si aucune décision n'est rendue dans les 90 ou 120 jours, comme stipulé dans la Loi sur l'aménagement du territoire, et que le demandeur interjette appel ?*

Conseillers S. Menard et M. Luloff

*Étant donné que 70 pour cent des usagers de Para Transpo sont des aînés, combien faudrait-il investir au chapitre des immobilisations et du fonctionnement de Para Transpo pour offrir un niveau de service permettant d'étendre la gratuité du service de transport en commun aux aînés deux jours par semaine, comme dans le cas des usagers d'OC Transpo, sans nuire à l'utilisation du service par les 30 autres pour cent de clients?*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le Conseil ajourne la séance à 13 h 12.

---

**GREFFIER**

---

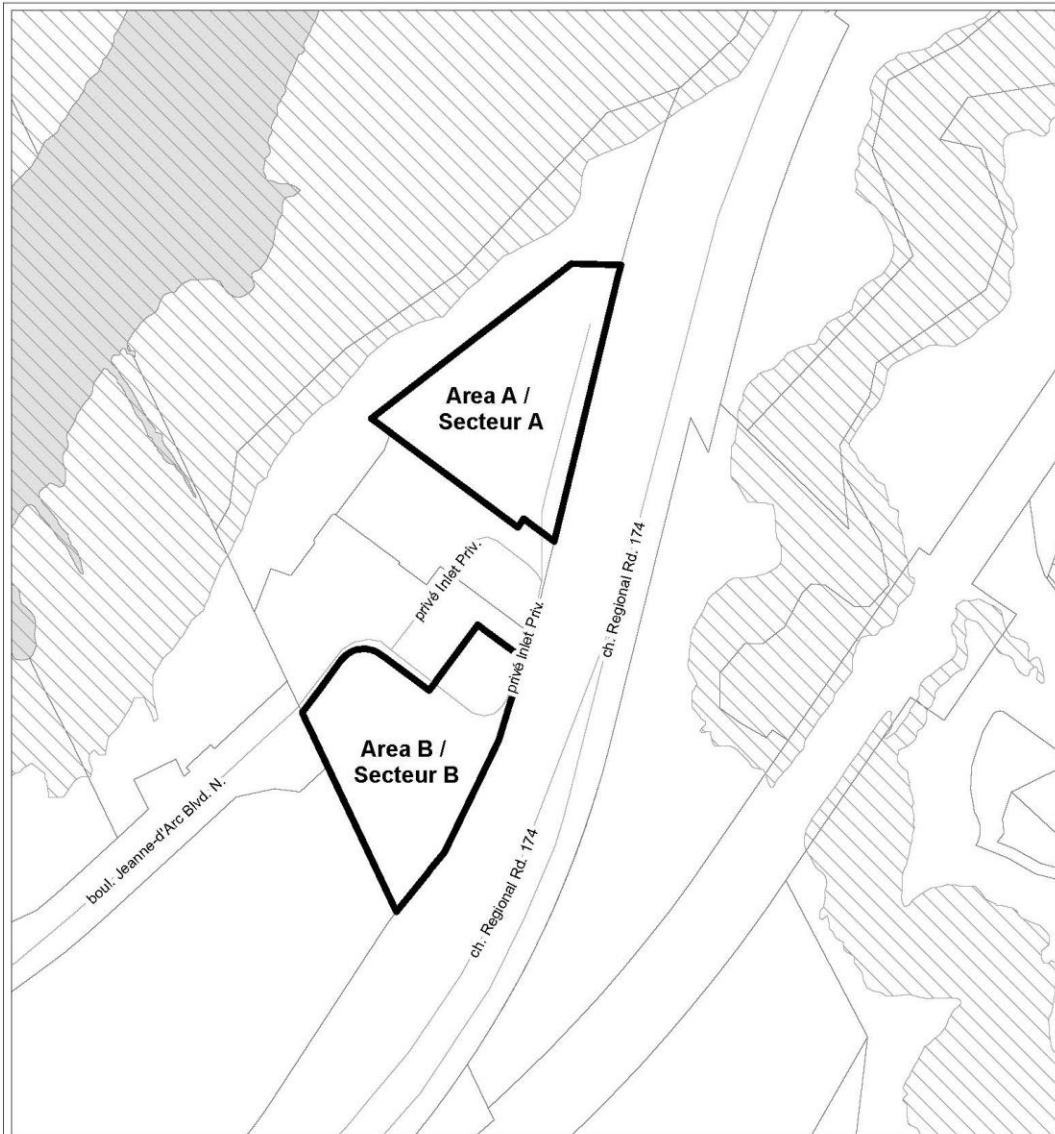
**MAIRE**


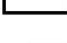
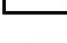


ÉBAUCHE

Annexe A – Documents révisés 1, 2 et 3, du point 25 -  
 modification du Règlement de zonage – 8900, boulevard Jeanne-D'Arc Nord

**Document 1 révisé**

**Document 1 – Carte de localisation**



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-18-0089	19-1129-D	<b>8900 boul. Jeanne D'Arc Boulevard</b>	
I:\CO\2019\ZoningJeanneD'Arc_8900_ZKPRRev			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers                  All rights reserved. May not be produced without permission.                  THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY.</small>		 Area A to be rezoned from R5A[2327] H(109.4) A.S.L to R5A[XXXX] SYY1 Le zonage du secteur A sera modifié de R5A[2327] H(109.4) A.S.L à R5A[XXXX] SYY1  Area B to be rezoned from R5A(101) A.S.L to R5A[YYYY] SYY2 Le zonage du secteur B sera modifié de R5A(101) A.S.L à R5A[YYYY] SYY2	
<small>Les données de parcelles appartiennent à Teranet Enterprises Inc.                  et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit                  sans autorisation. ©CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>		 Existing Flood Plain (Section 58) / Plaine inondable (Article 58)	
REVISION / RÉVISION - 2019 / 12 / 10			

## Document 2 révisé

### Document 2 – Détail du zonage recommandé

Voici les modifications au Règlement de zonage (no 2008-250) proposées pour le 8900, boulevard Jeanne-D'Arc Nord :

1. Changer le zonage des terrains indiqués dans le document 1.
2. Modifier la partie 17 (« Annexes »), par l'ajout des annexes YY1 et YY2, fournies dans le document 3.
3. Modifier l'article 239 par l'ajout de la nouvelle exception [xxxx], dont les dispositions ont un effet analogue à celles qui suivent :
  - a) Dans la colonne V :
    - i) Largeur minimale d'une allée d'un garage de stationnement associé à un immeuble d'appartements de grande hauteur : 6 m;
    - ii) Nonobstant l'article 94, un maximum de trois places de stationnement d'autopartage sera permis par immeuble d'appartements de grande hauteur;
    - iii) Les retraits d'immeubles et la hauteur de bâtiment maximale autorisée sont indiqués à l'annexe YY1;
    - iv) Les hauteurs maximales de bâtiment indiquées à l'annexe YY1 ne s'appliquent pas aux saillies permises en vertu de l'article 65.
4. Modifier l'article 239 par l'ajout de la nouvelle exception [yyyy], dont les dispositions ont un effet analogue à celles qui suivent :
  - a) À la colonne V, inscrire ce qui suit :
    - i. Largeur minimale d'une allée d'un garage de stationnement associé à un immeuble d'appartements de grande hauteur : 6 m;
    - ii. Nonobstant l'article 94, un maximum de quatre places de stationnement d'autopartage sera permis par immeuble d'appartements de grande hauteur;
    - iii. Les utilisations conditionnelles pour le zonage R5A, dans les utilisations accessoires de complexes immobiliers et les paragraphes 131 4), 5) et 6), ne s'appliquent pas;

Annexe A – Documents révisés 1, 2 et 3, du point 25 -  
modification du Règlement de zonage – 8900, boulevard Jeanne-D'Arc Nord

- iv. Nonobstant la définition de bâtiment à utilisation résidentielle, les utilisations non résidentielles sont permises dans ces immeubles; le cas échéant, le type d'habitation permis dans l'immeuble en question dépendra du nombre de logements et de leur aménagement.
  - v. Les conditions suivantes s'appliquent aux utilisations présentées à la colonne III :
    - 1. Elles doivent se trouver aux deux premiers étages de l'immeuble d'appartements de grande hauteur, en tant qu'utilisations accessoires;
    - 2. Chaque occupation individuelle ne peut excéder 500 mètres carrés de surface brute de location, sauf les dépanneurs, les ateliers de service et de réparation, les restaurants ou les installations récréative et sportive, qui ne doivent pas excéder 300 mètres carrés de surface brute de location;
    - 3. La surface brute de location totale ne doit pas excéder 1 500 mètres carrés;
    - 4. La proportion de places de stationnement est de 3,4 places/100 m<sup>2</sup> de surface de plancher hors œuvre brute.
  - vi. Les retraits d'immeubles et la hauteur de bâtiment maximale autorisée sont indiqués à l'annexe YY2.
  - vii. Les hauteurs maximales de bâtiment stipulées à l'annexe YY2 ne s'appliquent pas aux saillies permises en vertu de l'article 65.
- b) Ajouter les utilisations suivantes à la colonne III :
- Établissement de soins des animaux
  - Atelier d'artiste
  - Banque
  - Guichet automatique bancaire
  - Établissement de traiteur
  - Service cliquer et collecter
  - Centre de ressources et de santé communautaire
  - Dépanneur

Annexe A – Documents révisés 1, 2 et 3, du point 25 -  
modification du Règlement de zonage – 8900, boulevard Jeanne-D'Arc Nord

Centre de jour

Établissement d'instruction

Bibliothèque

Clinique

Centre de services municipaux

Musée

Bureaux

Brasserie individuelle

Entreprise de services personnels

Bureau de poste

Studio de production

Installation récréative et sportive

Centre de recherche-développement

Restaurant

Magasin d'alimentation au détail

Établissement de vente au détail

Atelier de service et de réparation

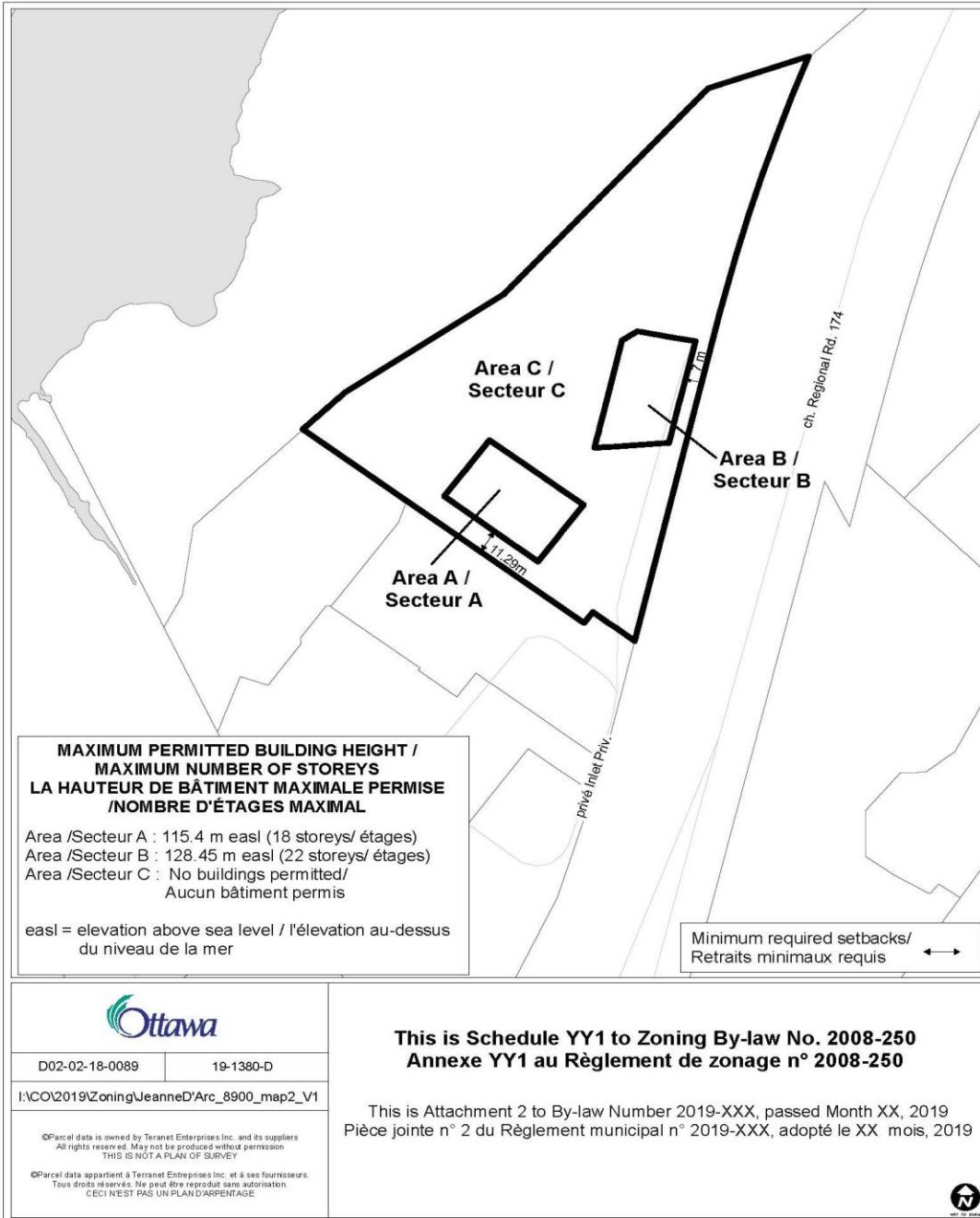
Industrie ouverte au public

Centre de formation

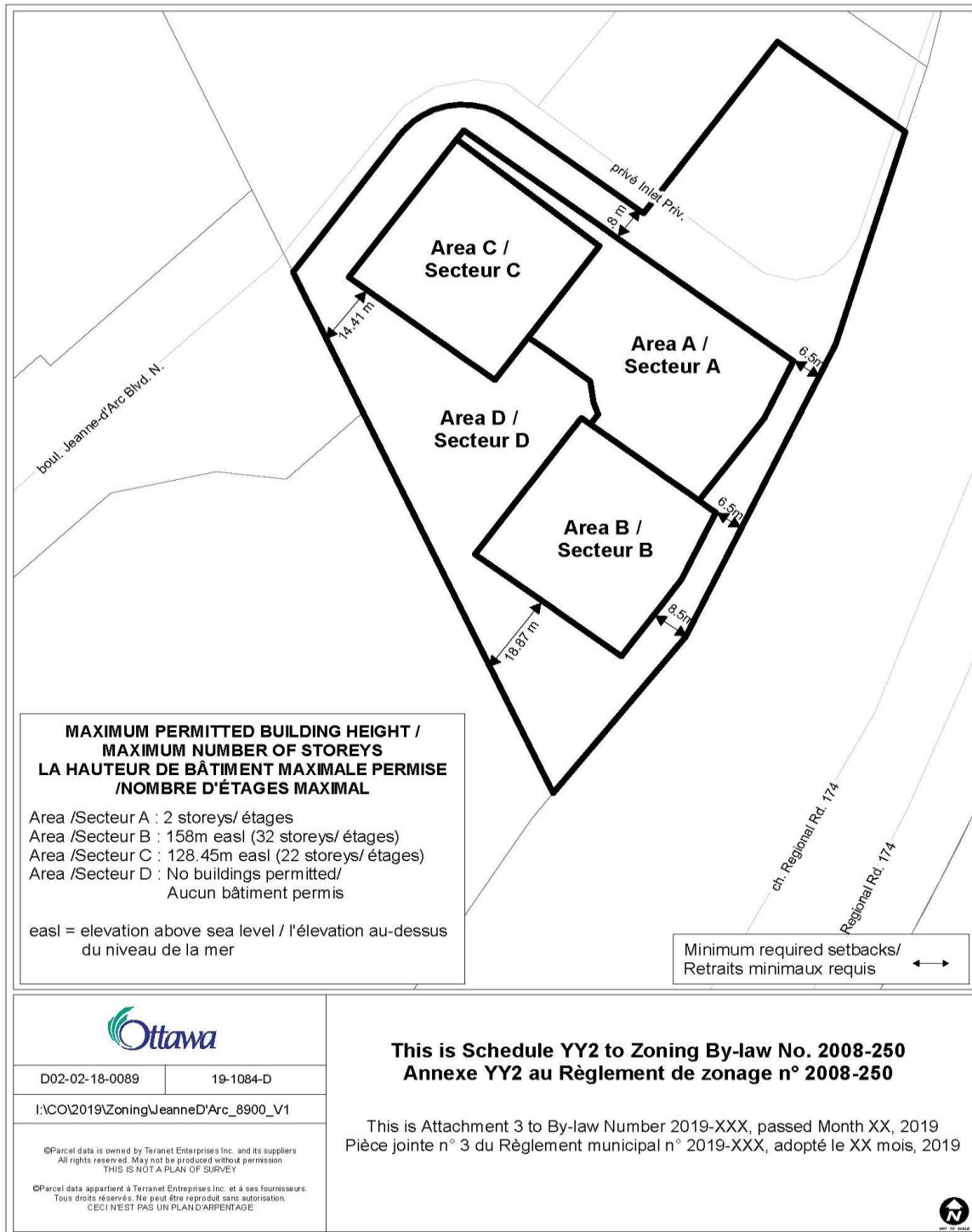


**Document 3 révisé**

**Document 3 – Annexes YY1 et YY2 du Règlement de zonage (no 2008-250)**



Annex A – Revised Documents 1, 2, and 3 of Item 25 -  
 Zoning By-law Amendment -8900 Jeanne d’Arc Boulevard North



D02-02-18-0089      19-1084-D

I:\CO\2019\Zoning\JeanneD'Arc\_8900\_V1

©Parcel data is owned by Terranet Enterprises Inc. and its suppliers  
 All rights reserved. May not be produced without permission  
 THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY

©Parcel data appartient à Terranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs.  
 Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation.  
 CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE

**This is Schedule YY2 to Zoning By-law No. 2008-250  
 Annexe YY2 au Règlement de zonage n° 2008-250**

This is Attachment 3 to By-law Number 2019-XXX, passed Month XX, 2019  
 Pièce jointe n° 3 du Règlement municipal n° 2019-XXX, adopté le XX mois, 2019

